

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(20<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTES RENDUS INTEGRALS

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 17 Octobre 1984.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — *Eloge funèbre* (p. 4844).

MM. le président, Fabius, Premier ministre.

2. — *Questions au Gouvernement* (p. 4844).

CONVENTION DE LOMÉ (p. 4844).

MM. Chauveau, Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

TRAVAUX D'UTILITÉ COLLECTIVE (p. 4844).

MM. Michel Berson, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PROBLÈME CHARONNIER (p. 4845).

MM. Kuchelida, Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ (p. 4845).

Mme Dupuy, M. Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

PERSONNES AGÉES ET AIDES MÉNAGÈRE (p. 4846).

MM. Bourget, Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

PRODUCTION LAITIÈRE (p. 4846).

MM. Benetière, Rocard, ministre de l'agriculture.

POURSUITE DES GRANDS PROJETS PARISIENS  
VOULUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (p. 4848).

MM. Méhaignerie, Lang, ministre délégué à la culture.

CLIMAT POLITIQUE (p. 4849).

MM. Bigeard, Fabius, Premier ministre.

INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE SUR T. F. 1 (p. 4850).

MM. François d'Aubert, Filloud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

SEMAINE DE L'O. N. U. SUR LE DÉSARMEMENT (p. 4851).

MM. Montdargent, Cheysson, ministre des relations extérieures.

DROIT D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES TRAVAILLEURS (p. 4852).

MM. Joseph Legrand, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

JEUNES TITULAIRES D'UN C. A. P. OU D'UN B. E. P.  
DÉSIRANT CONTINUER LEURS ÉTUDES (p. 4852).

MM. Alain Bocquet, Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique.

RAPATRIEMENT DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE  
ET TRANSFERT DE LEURS BIENS EN FRANCE (p. 4853).

MM. Jean-Louis Masson, Cheysson, ministre des relations extérieures.

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT  
À L'ÉGARD DES SÉPARATISTES NÉO-CALÉDONIENS (p. 4854).

MM. Didier Julla, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

RÉPARTITION DES CRÉDITS  
DU FONDS SPÉCIAL CULTUREL DE DÉVELOPPEMENT (p. 4854).

MM. Goulet, Lang, ministre délégué à la culture.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE TECHNIP (p. 4855).

MM. Cousté, le président, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

3. — *Rappels au règlement* (p. 4856).

MM. Labbé, le président, Hamel.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4857).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SAPIN

4. — *Loi de finances pour 1985 (première partie)*. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4857).

MM. Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget; Zeller.

MM. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget; Alphandéry.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — *Ordre du jour* (p. 4864).

## PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## ELOGE FUNEBRE

M. le président. Mesdames, messieurs (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent), c'est le vendredi 28 septembre qu'est décédé André Lotte, député de Saône-et-Loire, succombant à un arrêt cardiaque alors qu'il aimait une réunion politique.

Si ce dernier geste ne saurait donner sens à l'ensemble de son existence, il est néanmoins significatif des valeurs auxquelles il consacra sa vie : l'action politique — une action au quotidien, une activité inlassable — se retrouve tout entière dans un terme qui lui tenait à cœur, la fidélité : fidélité à la tradition ouvrière de son département, fidélité à son engagement socialiste.

Son combat s'est identifié à celui des hommes et des femmes qui défendirent un bassin industriel dans son effort de reconversion. De par son père, ouvrier, puis contremaître, André Lotte ne pouvait qu'être fidèle à ce paysage que dessinaient les mines de Montceau et les forges du Creusot. Plus que tout autre, il était conscient que notre présent industriel est né dans ce bassin au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; plus que tout autre, il se sentait l'héritier des premiers cités ouvrières et de l'une des premières municipalités socialistes de France.

André Lotte lui-même participait aux forces vives de la nation en s'engageant, dans les années 50, dans la fonction publique communale, c'est-à-dire une fonction publique déjà renouvelée, aujourd'hui partie prenante de la décentralisation et débouchant sur une plus grande responsabilité des citoyens. Cadre communal, André Lotte devient alors directeur des services administratifs de la communauté urbaine du Creusot et enfin secrétaire général de cette agglomération de plus de 100 000 habitants.

De cette carrière dans le service public, il gardera une extrême sensibilité aux questions de décentralisation, raison pour laquelle il devint membre du comité des finances locales.

Participant de par ses fonctions à l'animation de la vie locale, c'est néanmoins son engagement politique de tous les instants qui nous le rend particulièrement cher.

Dans sa région, il fut l'un de ceux qui lancèrent le mouvement des clubs, élément de la rénovation de la pensée socialiste. Il fonda ainsi le club des amis de Jean Bouveri. Nous retrouvons dans cette évocation la fidélité d'André Lotte aux luttes de ses concitoyens ; Jean Bouveri n'était autre en effet que le premier maire socialiste de sa ville natale.

Tout naturellement l'engagement d'André Lotte se poursuit par son adhésion à la convention des institutions républicaines, puis à la fédération de la gauche démocrate et socialiste et enfin au parti socialiste en 1971. L'engagement d'André Lotte auprès de M. François Mitterrand, qu'il rencontrait au conseil régional de Bourgogne, ne se démentira plus.

Conseiller général en 1979, il est élu député au second tour des élections de 1981.

Homme sans concession, il n'a pas d'ennemi. Il est respecté et, au-delà, apprécié par ses propres adversaires politiques. Réservé, peu sensible aux honneurs et aux cérémonies officielles, il parcourut sa circonscription sans jamais s'imposer inutilement. Enfin, son efficacité et sa compétence ne pouvaient en aucun cas l'éloigner d'une connaissance directe des hommes et des femmes qui lui faisaient confiance.

Chacun de nous retiendra d'André Lotte qu'il s'est dévoué jusqu'au dernier moment de son existence à l'idéal qui l'animait. Aussi l'Assemblée nationale, respectueuse de ce combat inlassable et de cette volonté jamais démentie, présente-t-elle à Mme Lotte, à la famille et aux proches d'André Lotte ses très vives et très sincères condoléances.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs, je voudrais, au nom du Gouvernement, m'associer aux paroles qui viennent d'être prononcées.

Je connaissais personnellement André Lotte. C'était un camarade et un ami. Petit homme, il avait une force de conviction, une fidélité à ses idées vraiment extraordinaires, oui, extraordinaires. Je crois qu'il marquera tous ceux qui l'ont connu.

A vous tous, ses collègues, à ses camarades et amis socialistes, à sa famille, je voudrais présenter les condoléances du Gouvernement et les miennes.

— 2 —

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

## CONVENTION DE LOMÉ

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

Monsieur le ministre, les négociations entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — dits pays A.C.P. — viennent d'être ajournées. Il semblerait que l'établissement de la troisième convention de Lomé — la deuxième expirant en février 1985 — bute sur l'évaluation du montant de l'aide européenne, en raison notamment du refus de certains pays de la Communauté.

Au moment où les pays A.C.P. sont soumis à un fort endettement, du fait de la politique budgétaire des Etats-Unis et de la hausse du dollar, il nous apparaît indispensable de renouveler cette convention. Nous connaissons, monsieur le ministre, les efforts de la France et votre détermination. Pourriez-vous nous indiquer les raisons de cet échec et les perspectives de reprise des négociations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Christian Nuccl, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le député, pendant cinq jours, ou plutôt quatre nuits, nous avons essayé de trouver les bases d'un accord entre les Dix, afin de le soumettre à nos soixante-quatre partenaires des pays A. C. P., qui seront demain soixante-six à la suite de l'intégration de l'Angola et du Mozambique.

Le principal point d'achoppement a été la détermination du montant de l'enveloppe financière prévue pour la reconduction de la convention de Lomé. Pour la France, une enveloppe financière inférieure à 7 milliards d'ECU — le chiffre souhaitable étant d'environ 7,5 milliards d'ECU — ne saurait répondre non seulement à l'engagement politique qui a été pris par les premières conventions mais aussi aux préoccupations des populations et des dirigeants des Etats A. C. P.

Même si nous sommes parvenus à un accord sur un certain nombre de points, en particulier sur le Sysmin ou sur les produits agricoles disponibles, force est de reconnaître que le problème de l'enveloppe financière n'est toujours pas réglé. Nous avons donc proposé que les Dix se réunissent à nouveau afin d'essayer de faire en sorte que cette convention puisse être renouvelée à Lomé à la date prévue, c'est-à-dire vers les 6 et 7 décembre.

Cette convention, qui est exemplaire à plus d'un titre, est un contrat qui unit l'Europe aux soixante-quatre pays A. C. P. Il importe donc que la France réaffirme ses engagements et que, grâce à son activité diplomatique, elle puisse convaincre ses partenaires européens de la suivre. Faute de quoi, la crédibilité de l'Europe serait sérieusement entamée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

## TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le 26 septembre dernier, le Gouvernement a adopté une série de mesures en faveur de l'emploi des jeunes, notamment le programme de travaux d'utilité collective. Il est proposé aux jeunes chômeurs d'effectuer une tâche d'intérêt général leur permettant, à travers une expérience de travail concrète, de se valoriser sur les plans personnel et professionnel...

M. Pierre Mauger. C'est du pétalisme !

M. Michel Berson. ... et, au terme de cette expérience, d'aborder, avec des chances accrues, une formation complémentaire ou un emploi.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les délais et les modalités d'application de ce nouveau dispositif ? Pouvez-vous nous indiquer les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour mobiliser les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations et les fondations à but non lucratif afin que les travaux d'utilité collective répondent efficacement à l'attente des jeunes sans emploi ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, j'ai rappelé, il y a quinze jours, les éléments du dispositif arrêté par le Gouvernement en conseil des ministres. A cette occasion, j'avais souligné la détermination du Gouvernement d'aller vite et de mettre en place des procédures souples, déconcentrées, aptes à répondre aux besoins collectifs reconnus à travers le pays par les collectivités locales, les associations, les fondations ou les établissements publics.

Dans cette perspective, le dispositif des travaux d'utilité collective a fait l'objet d'un décret qui a été publié ce matin au Journal officiel. Ce texte de base précise les conditions dans lesquelles pourront être entrepris ces travaux.

Dans les prochains jours sera publié un autre texte prévoyant les modalités de l'indemnisation qui variera de 1 200 francs à 1 700 francs.

Enfin, d'ici à la fin de la semaine, sera publié le texte définissant les termes de la convention que l'Etat devra passer avec les collectivités ou les associations.

Comme vous le savez, monsieur le député, M. le Premier ministre a mobilisé sur ce programme l'ensemble des commissaires de la République au début de ce mois. Dans les prochains jours, toutes les préfectures, toutes les sous-préfectures, l'ensemble des directions du travail, les centres de l'A. N. P. E., les permanences d'accueil et les missions locales disposeront des informations nécessaires à des projets de convention.

Parallèlement, toutes les associations d'élus et l'ensemble des associations concernées seront informées dans le cadre d'un message plus général destiné à ceux qui sont susceptibles d'offrir des propositions aux jeunes demandeurs d'activité.

Un peu plus tard, un message d'information générale destiné à l'ensemble des jeunes leur indiquera où ils peuvent facilement s'adresser.

Telles sont les dispositions arrêtées et mises en œuvre par le Gouvernement. Lors de leurs déplacements, tous les membres du Gouvernement ont pu se rendre compte que ces propositions répondaient à un besoin évident en matière d'environnement, d'aide aux personnes âgées, d'information et de réhabilitation des bâtiments. Il nous faut maintenant les concrétiser et nous mobiliser afin d'accroître les chances des jeunes de bénéficier d'une meilleure insertion sociale et d'accéder à une meilleure activité professionnelle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### PROBLEME CHARBONNIER

**M. le président.** La parole est à M. Kuchelda.

**M. Jean-Pierre Kuchelda.** Ma question s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur et est relative au problème charbonnier.

Les récentes déclarations du directeur général des Charbonnages ont plongé une nouvelle fois l'ensemble de la population minière du Nord-Pas-de-Calais dans une situation de doute et d'incertitude par rapport à son avenir.

Ces déclarations ont, en effet, dévoilé l'existence d'un plan qui prévoit l'arrêt presque total de l'exploitation charbonnière à l'horizon 1983, ce qui vouerait notre région à la mort économique et aboutirait à la suppression de 40 000 emplois directs et induits dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Elles interviennent alors qu'en avril 1983 le président de la République assurait, à Lens, la population minière de la solidarité nationale et déclarait : « Il ne saurait y avoir de fermeture de puits de mine sans que soient mis en place des emplois de remplacement et les actions de formation correspondantes. » Il rappelait également : « Il faut, dans l'appréciation du coût de la tonne de charbon, faire entrer le coût en devises, le coût en chômage, le coût social et ce que signifie la désertification d'une région. »

Par ailleurs, les élus de la majorité du conseil régional souhaitaient que soient mis en œuvre les investissements confortant le bassin minier dans sa vocation charbonnière et qu'ainsi soient, conformément aux propos du Président de la République, engagés les moyens nécessaires au maintien et au développement de la plateforme de Mazingarbe.

Au moment où le directeur général des Charbonnages de France dément catégoriquement les propos du Président de la République, je demande au Gouvernement de préciser sa position. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Robert Wagner.** C'étaient des promesses socialistes !

**M. Pierre Mauger.** Si vous n'y croyez plus, qui pourra y croire ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous soulignez l'inquiétude des populations des bassins charbonniers pour leur avenir. Je tiens à vous assurer que les objectifs du Gouvernement en matière charbonnière n'ont en aucun cas été modifiés. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.) Ils visent un retour progressif à l'équilibre financier des Charbonnages de France (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.) grâce au maintien en francs constants d'une aide globale annuelle de l'Etat de 6,5 milliards de francs valeur 1984 pendant la période 1984-1988. Le projet de loi de finances qui vous est actuellement soumis est conforme à cet engagement pris par le Gouvernement et affirmé par le Parlement.

La solidarité nationale se manifeste également par l'engagement que les restructurations des Charbonnages de France devront se faire sans licenciements et que les mutations nécessaires seront précédées des actions de formation qui permettront aux anciens mineurs l'accès à de nouveaux emplois.

La solidarité se manifestera encore par l'accueil par E. D. F. de 1 000 mineurs par an en moyenne.

A l'égard du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, la seule décision qui ait été prise est celle qui résulte des délibérations de mars dernier du conseil d'administration du bassin.

Aux termes de celles-ci, les sièges d'extraction et les installations industrielles du bassin ont été classées en trois catégories, parmi lesquelles les points dits d'ancrage, dont l'activité devrait se poursuivre au-delà de 1988 et sur lesquels devrait se concentrer l'activité du bassin.

L'avenir des autres exploitations dépendra de leur rentabilité économique, elle-même fonction des réserves accessibles et de l'efficacité de l'extraction. Il est évident que les résultats de la commission régionale d'analyse des ressources charbonnières devront être pris en compte.

Le Gouvernement a fait connaître sa volonté d'accompagner les réductions inévitables de l'activité d'extraction du charbon par une action de réindustrialisation appuyée sur des moyens importants que je rappellerai brièvement.

Dès juillet 1983, la mise en place de nouveaux instruments de réindustrialisation a été décidée par le Premier ministre ; ceux-ci sont aujourd'hui opérationnels.

Finorpa, constituée en mai 1984, se substitue désormais à Sofirem, en étroite liaison avec les partenaires régionaux. Elle est dotée de 100 millions de francs par an pendant la durée du 9<sup>e</sup> Plan. Dès le premier semestre 1984, Sofirem et Finorpa sont intervenues à hauteur de 37 millions de francs pour la création de près de 1 200 emplois, je tiens à le souligner.

Le fonds d'industrialisation du bassin minier, doté également de 100 millions de francs par an, va permettre de soutenir un important programme d'opérations dans les domaines de la formation, de l'assistance technologique et de l'accueil des activités nouvelles ; ce programme est élaboré par le commissaire de la République après consultation du comité de gestion régional.

Les crédits nécessaires sont fournis par la dotation spécifique de 325 millions de francs 1984 versée par l'Etat à Charbonnages de France, laquelle sera maintenue en francs constants pendant la durée du 9<sup>e</sup> Plan et vous sera soumise dans la loi de finances pour 1985.

Ces nouveaux moyens donnent la possibilité d'une relance très vigoureuse des actions de réindustrialisation, en agissant à la fois sur les entreprises et leur environnement.

Il faut souligner de plus que le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est classé comme pôle de conversion et bénéficie donc des mesures prises en faveur de ces pôles.

Le Gouvernement ne sous-estime pas la difficulté de la situation pour les mineurs et les collectivités locales. Au-delà des mesures sociales et de l'aide financière à Charbonnages de France, il affirme — je crois l'avoir démontré — sa volonté de contribuer, avec les instances régionales, à la recherche d'un nouvel équilibre économique pour la région et à la création de nouveaux types d'emplois correspondant aux besoins des jeunes générations. C'est dans ce sens aussi que la solidarité nationale continuera de s'exercer, et ce conformément à l'engagement pris à Lens en 1983 par M. le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### COUPURES D'ELECTRICITE

**M. le président.** La parole est à Mme Dupuy.

**Mme Lydie Dupuy.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

Les coupures d'électricité dans les logements pendant l'hiver placent les plus démunis de nos concitoyens dans une situation dramatique. Pour l'éviter, les pouvoirs publics ont, l'an dernier notamment, fait donner des consignes aux directions départementales d'E. D. F. Malheureusement, dans de nombreux cas, des particuliers se situant parmi les plus déshérités ont été privés d'électricité durant les mois d'hiver.

L'hiver est de nouveau à notre porte. Afin de prévenir les problèmes humains ainsi posés, de nouvelles mesures sont nécessaires. Ainsi, la consultation préalable à toute coupure de courant des élus municipaux et des différents services sociaux par les services locaux d'E. D. F. permettrait aux personnes connues comme étant les plus défavorisées de bénéficier de la fourniture d'électricité au cours de l'hiver. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Le problème que vous soulevez, madame le député, est à relier, de façon générale, à la condition des plus démunis de nos concitoyens. Le conseil des ministres de ce matin a d'ailleurs approuvé à ce sujet le rapport qui lui a été présenté par Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

En ce qui concerne plus précisément l'électricité et le gaz, il est clair que les entreprises E. D. F. et G. D. F. doivent être soucieuses d'une gestion saine, et donc d'une limitation des impayés.

Cela étant, le Gouvernement est parfaitement conscient des difficultés financières rencontrées par certaines familles et considère qu'il est important que les coupures de courant soient évitées dans le cas où les factures n'auraient pas pu être honorées par des clients en situation de détresse, confrontés à des difficultés d'une extrême gravité.

Dans le cadre du dispositif général d'aide qui a été mis en place, le Gouvernement a donc demandé à E. D. F. et à G. D. F. d'examiner avec bienveillance les demandes de collaboration qui leur seront adressées par les partenaires locaux — collectivités locales, organismes bailleurs, organismes assurant le versement des prestations sociales — de manière à ne pas interrompre la fourniture d'électricité ou de gaz et à faciliter l'obtention de délais de paiement aux foyers qui se trouveraient confrontés à des difficultés matérielles temporaires.

Votre question, madame le député, était opportune. Il existe effectivement des familles qui sont plongées dans des situations d'une extrême gravité ; je pense que les mesures prises par le Gouvernement répondent à votre attente. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### PERSONNES AGÉES ET AIDES MÉNAGÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Bourget.

**M. René Bourget.** Mme Colette Chaigneau s'associe très étroitement à ma question, qui s'adresse à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Depuis trois ans, d'importantes mesures ont été prises en faveur des personnes âgées, donnant à toutes ce minimum qui évite les situations de détresse dont on parle tant.

Le Gouvernement pourrait-il indiquer à la représentation nationale le bilan de sa politique en ce domaine et nous informer plus particulièrement, dans le cadre de son action en faveur du maintien à domicile, de ses intentions quant à l'aide ménagère, qu'il s'agisse de l'évolution de cette prestation ou de l'avenir de la profession d'aide ménagère ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, faire le bilan de la politique conduite par le Gouvernement depuis trois ans en matière d'action sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées est, vous le comprenez bien, une véritable gageure, que je ne compte du reste pas soutenir. Chacun sait l'effort réalisé et l'étendue des progrès accomplis.

En matière de ressources, par exemple, le minimum vieillesse a progressé de 85 p. 100 depuis 1981. En matière de soins infirmiers à domicile, nous sommes passés de 1 000 places en 1980 à 20 000 places actuellement. En matière de soins aux personnes hébergées, nous avons créé plus de 30 000 places de section de cure médicale. En matière, enfin, de conversion des hospices, même si le chemin à parcourir est encore long, j'indique que nous avons transformé 736 établissements...

**M. Jean Valleix.** Ils sont en état de cessation de paiements !

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** ...comportant 79 000 lits, à un rythme d'une ampleur sans précédent.

**M. Jean Valleix.** Ils n'ont pas de personnel !

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** Mais si le renforcement des aides à domicile est un moyen nécessaire, il n'est pas suffisant, vous le savez, pour lutter contre l'isolement, la solitude et le repli sur soi. Il est donc nécessaire de promouvoir de nouvelles formes de solidarité familiale et de voisinage. Précisément, ce matin même au conseil des ministres, j'ai eu l'honneur d'exposer plusieurs mesures en ce sens.

Vous me demandez, monsieur le député, mes intentions en ce qui concerne l'aide ménagère. Cette prestation a connu elle aussi, tout le monde le sait, un développement sans précédent.

**M. Jean Brocard.** Pas du tout !

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** En 1980, les dépenses s'élevaient à 1,3 milliard de francs. Aujourd'hui, elles atteignent plus de 2,9 milliards de francs, soit une augmentation de 123 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je sais que ces chiffres vous font honte, messieurs de l'opposition, et je comprends vos regrets d'avoir laissé nos aînés dans la pauvreté. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Robert-André Vivien.** C'est ridicule !

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** Ces dépenses permettent actuellement la prise en charge de plus de 62 millions d'heures par an au profit de 500 000 personnes âgées.

Cet effort a pu se réaliser grâce au concours de l'Etat, des collectivités locales (Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française), des caisses de retraite, des associations et des bureaux d'aide sociale.

**M. Pierre Mauger.** De tout le monde sauf le Gouvernement, quoi !

**M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat.** Il faut rendre à tous hommage pour les efforts qu'ils déploient pour le bien-être de nos aînés.

Pour sa part, la seule caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés a doublé en quatre ans les crédits affectés à cette prestation. Toutefois, une telle progression a conduit à quelques débordements et, dans certains cas, l'aide ménagère a dévié de sa vocation initiale. Une réflexion profonde doit donc être engagée sur ce point sans que celle-ci, bien entendu, porte atteinte au bien moral et physique des personnes âgées bénéficiant de ce service.

Dans ce cadre, conformément aux engagements pris par le Gouvernement au mois de juillet dernier, lesquels visent à assurer la prise en charge en 1984 d'un nombre d'heures égal à celui de 1983, la caisse nationale vient de bénéficier de l'affectation d'un financement complémentaire par l'Etat.

Cependant, et j'appelle particulièrement votre attention sur ce point, il appartient à tous les partenaires — conseils généraux, caisse de retraite, services gestionnaires — de rechercher et de mettre en œuvre tous les moyens permettant de mieux gérer et de mieux répartir les crédits consacrés à cette prestation.

Cela signifie très clairement qu'il appartient aux caisses de définir non seulement les barèmes de participation des bénéficiaires, mais aussi et surtout de rechercher les moyens de simplifier et d'améliorer la gestion de cette prestation, en concertation étroite avec les bureaux d'aide sociale et les associations gestionnaires. Je sais que cette préoccupation anime également tous les élus locaux.

Je ne voudrais pas terminer sans rappeler les initiatives présentes, et en particulier, dans le cadre de l'actuelle semaine nationale des personnes âgées et de leurs associations, la journée du 19 octobre prochain, dont le but est d'assurer une meilleure information des personnes âgées et du rapprochement des usagers et des services. Cette journée constituera un temps fort de la lutte que nous menons contre l'isolement et la solitude de nos aînés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)

#### PRODUCTION LAITIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le ministre de l'agriculture, ma question concerne les producteurs laitiers. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

A la suite de la conférence laitière qui vient de se terminer, pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont été décidées à Bruxelles pour conforter les revenus des producteurs laitiers face à la menace du superprélèvement évoquée à Bruxelles ?

Les demandes de cessation d'activité déposées en juillet et en août pourront-elles être prises en compte et cela vous permettra-t-il de poursuivre les politiques d'installation et d'aide au développement des petits producteurs, notamment dans les zones où la production de lait constitue la base principale de rémunération des agriculteurs ?

Enfin, à moyen terme, quels seront les moyens et les modalités de mise en œuvre d'une politique globale de conversion et de restructuration prenant en compte la situation des producteurs laitiers celle des entreprises et de leurs salariés, et permettant d'éviter une concentration excessive de la production sur le territoire national ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture.** Monsieur Benetière, j'ai en effet réuni, hier et avant hier, comme j'en avais pris l'engagement au printemps dernier, lors de la première phase de la conférence laitière, les professionnels de la filière lait et l'ensemble des syndicats agricoles, pour la seconde phase de cette conférence.

Je peux attester d'un climat de concertation attentive...

**M. Pierre Mauger.** Elle a été attentive, mais pas sereine ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le ministre de l'agriculture.** En ce qui me concerne, j'étais parfaitement serein et vous allez en comprendre les raisons.

Je puis aujourd'hui vous donner à ce sujet des informations et vous faire part des décisions prises par le Gouvernement en conclusion de cette concertation.

Premièrement, l'office du lait fera connaître incessamment les niveaux de référence aux laiteries — ce sera fait avant la Toussaint —, puisque le quota français est géré par laiterie, comme vous le savez, monsieur le député. D'ores et déjà, je puis confirmer que le super-prélèvement communautaire n'aura pas lieu de s'appliquer au premier semestre puisque, pour les six premiers mois de la campagne 1984-1985, le volume de lait que nous avons collecté est inférieur à celui des six premiers mois de la campagne 1981-1982, laquelle est la base de référence à la suite de l'accord du 31 mars.

Les aides au départ n'ayant, bien sûr, guère porté leur plein effet avant l'été, la vigilance doit rester de mise pour que nous restions dans le cadre de la référence communautaire, où nous sommes déjà placés.

Deuxièmement, comme l'avait annoncé M. le Président de la République lui-même, les moyens financiers, pour servir toutes les demandes d'aide au départ enregistrées jusqu'au 31 août, sont dégagés. Ce sont donc environ 50 000 producteurs qui se sont concernés. Ils se situent, pour la plupart, dans la tranche de cinquante-cinq à soixante-cinq ans. Le reste des moyens financiers se partage en petites quantités entre les plus de soixante-cinq ans — prime unique de cessation globale d'activité agricole ou prime de reconversion — mais c'est peu de chose. La grande tranche des agriculteurs âgés entre cinquante-cinq et soixante-cinq ans va libérer au total, en termes annuels, sur deux campagnes, environ 1 700 000 tonnes de lait. Je sais bien que les demandes annoncées sont chiffrées à 1 900 000 tonnes, mais je m'attends à un petit déchet.

Pour la campagne 1984-1985, les quantités disponibles pour les producteurs prioritaires correspondront donc à la partie des dégagements qui vont être opérés pendant cette campagne amputée des quantités nécessaires pour restaurer les références limitées en 1983 du fait des calamités agricoles. En effet, la collecte de 1983, pour de nombreux producteurs, ne peut pas être considérée comme une bonne base. Il reste donc environ 500 000 tonnes à répartir, soit environ 2 p. 100 de la production. Je précise que cette situation permettra d'affecter 330 000 tonnes à la restitution des références pour les producteurs victimes de calamités.

Troisièmement, ces 500 000 tonnes vont permettre de couvrir les besoins d'environ 68 000 agriculteurs prioritaires — le chiffre n'est pas élevé — en très grande majorité des jeunes, soit tout récemment installés, soit poursuivant un plan de développement ou même un plan de redressement. Ils bénéficieront d'une allocation complémentaire de quantités de références précises, que je n'ai pas le temps de détailler ici, monsieur le député, sauf à prendre sur le temps d'autres questions. Je vous communiquerai par écrit tous les détails souhaitables.

Les conditions d'allocation de ces enveloppes par quantités seront notifiées aux laiteries dans les deux semaines qui viennent. J'appelle votre attention sur le fait qu'est réaffirmé ainsi la priorité qu'entend donner le Gouvernement à la gestion de la politique laitière, réaffirmée de manière à favoriser l'installation et la modernisation d'ensemble de toute notre filière laitière. (Très bien ! sur les bancs socialistes.)

Quatrièmement, le mode de gestion du dispositif par les laiteries comportera l'utilisation d'une réserve nationale rétrocédée immédiatement par l'office du lait aux entreprises qui n'auront

pas pu servir tous leurs prioritaires. Il s'agit en fait de ces fameuses 500 000 tonnes. Ainsi les quotas laitiers iront en priorité aux régions et aux producteurs qui en auront besoin.

Les laiteries qui auront alimenté la réserve nationale bénéficieront, en outre, d'une priorité pour les affectations de la campagne 1985-1986.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est équitable !

**M. Roland Huguet.** En effet !

**M. le ministre de l'agriculture.** Oui, c'est équitable. En tout cas, c'est nécessaire.

Par ailleurs, les quantités libérées affectées à la réserve nationale pour les laiteries collectant dans les zones de montagne feront de toute façon l'objet d'une gestion particulière. J'espère pouvoir laisser à ces laiteries la quasi-totalité de leur quota libéré.

La transparence de l'information quant aux attributions par les laiteries des quantités de référence par producteur sera assurée.

Enfin, un accord interprofessionnel, en cours de négociation, devra interdire les cessations unilatérales de collecte et l'octroi de primes de quantité. J'ai donné à l'interprofession un délai de six semaines pour négocier cet accord que j'entends homologuer ensuite, faute de quoi je serai obligé de procéder par arrêté. Je vous annonce, monsieur le député, que j'y suis prêt.

Cinquièmement, pour accompagner la nécessaire restructuration de l'industrie laitière, pour préserver les chances de compétitivité de celle-ci — dans cette affaire, nous n'avons pas non plus à perdre des parts de marché national au profit des Pays-Bas, du Danemark ou d'autres pays — et pour préserver le potentiel d'emploi de la filière, un accord tripartite a été signé le lundi 15 octobre par mon collègue M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et moi-même, d'une part, et par les partenaires sociaux, les fédérations patronales concernées, coopératives et privées, et six sur sept des organisations syndicales représentatives, soit un énorme pourcentage de travailleurs représentés, d'autre part.

Cet accord comporte un engagement des pouvoirs publics quant aux politiques de restructuration et de formation et des engagements réciproques des parties, notamment en matière de formation professionnelle, d'aménagement du temps de travail, de préretraite, de promotion de l'emploi.

C'est, me semble-t-il, la première fois que le problème de l'emploi est ainsi traité en amont et a priori, donc avant que ne surgissent les difficultés. Le secteur agricole, pour n'avoir pas toujours la réputation d'être l'un des plus modernes ou des plus avancés de ce pays, nous offre là une bonne démonstration.

J'ai eu ensuite une controverse avec une partie de la représentation professionnelle.

Dans la filière lait, on a reconnu que, les quotas étant, d'après un accord international signé par la France, la donnée de base, le système proposé n'était au fond pas trop mauvais, qu'il était en tout cas difficile à mettre en pièces.

Les industriels laitiers n'ont d'autre hâte que de savoir où ils vont et d'avoir des indications précises sur leur avenir.

**M. Pierre Mauger.** Cela me semble sage !

**M. le ministre de l'agriculture.** Un certain nombre de représentations syndicales partage bien ce jugement, en ayant l'espoir que le service des vraies priorités, c'est-à-dire les droits de croissance, l'installation des jeunes et, d'une manière plus générale, le droit pour les exploitants petits et moyens d'arriver à un niveau d'équilibre satisfaisant pour leurs exploitations, soit préservé, ce qui correspond naturellement à une interdiction de croissance plus forte et plus soutenue dans les grosses exploitations. Sur ce point, j'ai eu une controverse avec M. le président de la F.N.S.E.A., qui a plaidé pour une cause plus libérale : il souhaite que les quotas s'appliquent par l'effet naturel de l'activité des producteurs, étant entendu que le dégagement s'opérerait simplement par le retrait d'exploitations.

M. le président de la F.N.S.E.A. préfère ainsi prendre le risque de voir 10 000, 15 000 ou 20 000 producteurs français assujettis au prélèvement, et pouvoir, pour le reste, agir en souplesse.

Le débat est très clair et loyal. Il est de plein droit en démocratie. Mais j'annonce clairement, mesdames, messieurs les députés, que j'ai préféré faire le choix inverse afin d'éviter aux agriculteurs français, dans leur totalité si possible, de courir le risque lourd du super-prélèvement. Je rappelle que celui-ci est payé plus cher que la valeur réelle du prix de vente du lait. Il s'agit donc d'une amende intolérable.

Le dispositif retenu sera souple. Les indications de quantités par catégorie de producteurs constituent des moyennes destinées à guider le travail des laiteries dans leurs discussions avec leurs producteurs. Nous ne sommes pas en bureaucratie. Nous

fournissons des indications. Je préfère tout de même adopter ce système, qui me paraît mieux préserver les priorités et favoriser la modernisation de l'agriculture française — je pense notamment aux jeunes agriculteurs — plutôt que de laisser faire n'importe quoi.

Quand on veut être libéral, il faut s'y prendre à temps pour éviter les situations impossibles qui exigent ensuite le recours à des mesures de police économique. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.* — Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mauger.** On va nous tuer la vache à lait !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

POURSUITE DES GRANDS PROJETS PARISIENS  
VOULUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Méhaignerie

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le Premier ministre, face au cancer de l'endettement, face, aujourd'hui, à l'appauvrissement des Français... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

*Plusieurs députés socialistes.* Encore !

**M. Robert-André Vivien.** Mais c'est vrai !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... nous ne ferons pas l'économie d'une compression des dépenses ou, comme le déclarait hier dans son remarquable discours le président Goux, d'une recherche des « non-priorités ».

Or l'opinion commence à être profondément choquée par ce qu'on appelle les « grands projets du Président » : quatre milliards de francs cette année, quinze milliards, et probablement vingt-cinq milliards en fin de parcours, pour l'investissement et — dépenses encore plus lourdes — trois à quatre milliards de dépenses de fonctionnement annuelles répétitives. Tel est le montant colossal des sept grandes opérations de prestige du Président de la République.

Monsieur le Premier ministre, n'y a-t-il pas, dans ces chiffres, dans cette accumulation — je dis bien : accumulation — de projets concentrés sur une ville quelque chose de choquant compte tenu de la situation financière actuelle de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.* — Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)

N'y a-t-il pas deux poids et deux mesures alors que, chaque année, depuis trois ans, vous annulez, après le vote du budget, dix à vingt milliards de crédits d'investissement qui pourraient changer en profondeur la vie de ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

N'y a-t-il pas, monsieur le Premier ministre, dans cette accumulation de projets de prestige...

**M. Henry Delisle.** Démagogue !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... qu'on ne retrouve dans aucune grande démocratie du monde, quelque chose qui ressemble, une fois de plus, à une politique princière ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* — *Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je dis bien : une politique princière !

*Plusieurs députés socialistes.* Giscard ! Giscard ! Giscard !

**M. Pierre Méhaignerie.** La question gêne-t-elle tant ? (*Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert Wagner.** Oui, cela les gêne !

**M. Pierre Méhaignerie.** Dans la situation difficile que connaissent les Français, d'autres investissements priment, qui n'entraînent pas autant de dépenses de fonctionnement. Il y a aussi d'autres priorités sociales.

**M. Robert Cabé.** Démagogie !

**M. Pierre Méhaignerie.** Nous allons vous les proposer dans le projet de budget par la réduction significative des grands projets d'investissement concernant la ville de Paris.

Monsieur le Premier ministre, en une phrase, pouvez-vous nous dire aujourd'hui si vous estimez que ces sept projets, réalisés d'une manière simultanée, sont compatibles avec la situation d'un pays qui a emprunté plus d'un milliard de francs chaque semaine depuis trois ans ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Robert Cabé.** C'est Chirac qui va répondre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Robert-André Vivien.** Pourquoi M. Fabius ne répond-il pas ? C'est M. Chirac qui va payer !

**M. Charles Miossec.** Le Premier ministre a perdu sa langue !

**M. Jack Lang, ministre délégué à la culture.** Monsieur Méhaignerie, je souhaiterais répondre à votre question en vous donnant quelques précisions.

Je rappellerai d'abord que chacun des Présidents de la V<sup>e</sup> République a eu à cœur de doter notre pays d'un certain nombre d'équipements...

**M. François d'Aubert.** A l'époque, nous avions les moyens !

**M. Jean-Pierre Balligand.** La Villette !

**M. le ministre délégué à la culture.** En son temps, celui qui exerce aujourd'hui la fonction de Président de la République a constamment soutenu ces projets, les considérant comme positifs pour la culture et l'art en France.

**M. Emmanuel Aubert.** Mais il n'a jamais voté le budget ! (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre délégué à la culture.** Parmi les projets que vous avez rappelés il y a quelques instants, monsieur Méhaignerie, plusieurs d'entre eux...

**M. Robert-André Vivien.** L'un de mes collègues vous dit que M. Mitterrand n'a jamais voté le budget ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Roger Mas.** M. Vivien est l'interprète du groupe R. P. R. !

**M. Robert-André Vivien.** Je suis son porte-parole ! (*Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Ce n'est pas de la polémique, c'est de l'information !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à la culture.** Parmi les divers projets que vous avez rappelés, monsieur Méhaignerie, plusieurs ont été conçus par le Président Giscard d'Estaing, ici présent. Le Président François Mitterrand a tenu à ce que ces projets engagés par son prédécesseur puissent être réalisés.

**M. Roland Huguet.** Qu'en pense-t-il, M. Giscard d'Estaing ! Il peut s'exprimer !

**M. le ministre délégué à la culture.** Je précise que plus de 60 p. 100 des dépenses qui pèsent actuellement sur le budget du ministère de la culture et du ministère de la recherche et de la technologie servent précisément à financer deux de ces grands projets : le musée de la Villette et le musée d'Orsay. Ces projets ont été conçus sous le précédent septennat et, je le répète, nous avons à cœur de mener à bien leur réalisation. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** En avoir commencé cinq autres, c'est de la mégalomanie, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

*Plusieurs députés socialistes.* Assez ! A la buvette !

**M. le ministre délégué à la culture.** Puisque vous êtes soucieux de connaître les chiffres, monsieur Méhaignerie, je voudrais vous donner à cet égard quelques informations.

D'abord, le Président lui-même et le Premier ministre ont apporté aux projets en cours, à l'occasion des arbitrages budgétaires rendus au mois de juillet dernier, un certain nombre de modifications permettant d'assurer un meilleur calendrier de la réalisation de ces projets et, surtout, d'arrêter les enveloppes globales à des chiffres qui paraissent supportables.

C'est à la demande du Président de la République que le Premier ministre a, cette année même, décidé de réduire de 600 millions de francs le montant de l'enveloppe initialement prévue pour l'ensemble des projets en 1985.

**M. Emmanuel Aubert.** A combien s'élevait-elle ?

**M. le ministre délégué à la culture.** Pour les cinq années à venir, l'ensemble des projets représente 0,4 p. 100 du produit intérieur brut...

*Plusieurs députés du rassemblement pour la République.* Ce n'est déjà pas mal ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué à la culture.** ... les crédits inscrits au projet de budget pour 1985 représentant 4 p. 1000 du budget de l'Etat. Mais, au-delà de cette réponse technique et financière, je voudrais apporter quelques informations plus précises. D'abord, vous parlez de ces projets, monsieur Méhaignerie, comme s'ils étaient le fruit d'un caprice surajouté, plaqué à la réalité du pays, et comme s'ils ne traduisaient aucun besoin. Je vous pose la question : est-ce vraiment du luxe, dans un grand pays civilisé comme la France, de transférer au parc de La Villette le Conservatoire national supérieur de musique, actuellement installé rue de Madrid, dans des conditions indignes ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Demandez-le à ses responsables !

**M. le ministre délégué à la culture.** Je vous propose de m'y accompagner lors d'une visite, si vous le souhaitez. Vous y verrez que celui qui apprend le piano gêne celui qui, à côté, apprend la clarinette et vous comprendrez pourquoi des professeurs considèrent comme scandaleux que notre pays ne dispose pas

d'un véritable conservatoire national supérieur de musique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas la question, monsieur le ministre ! Vous avez étrarglé l'enseignement artistique ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Monsieur Vivien, s'il vous plaît, cessez de vous attribuer un rôle indu !

**Plusieurs députés socialistes.** Il fait ça pour la télé !

**M. Gilbert Sénès.** C'est le comique du groupe !

**Un député socialiste.** L'homme-orchestre !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à la culture.** Dans ce domaine comme dans d'autres, monsieur Méhaignerie, bon nombre de retards historiques sont à rattraper pour que notre pays puisse offrir aux professionnels et aux jeunes les conditions d'une formation digne de ce nom.

Est-ce un luxe qu'au parc de La Villette soit organisé l'année prochaine, à la demande du Premier ministre, un immense carrefour des technologies et des industries qui permettra de mettre en valeur les exploits de l'industrie et de la technique françaises, grande manifestation internationale que seule rend possible la transformation de la grande halle de La Villette rendue à des activités culturelles, scientifiques et industrielles ?

J'ajoute, monsieur le député, que l'ensemble de ces projets qui, je le répète, pèsent raisonnablement sur les finances publiques, sont source d'activation de l'industrie du bâtiment. M. Voisin, le président de la fédération, indiquait récemment que ces projets auront contribué à augmenter de près de 10 p. 100 la construction dans la région parisienne. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Méhaignerie.** Elle a diminué ailleurs !

**Un député socialiste.** Démagogue !

**M. le ministre délégué à la culture.** Ces projets sont surtout la source d'un renouveau sur les plans économique et industriel.

**M. Didier Julia.** Faites plutôt des logements sociaux ! (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**Un député socialiste.** Il ne fallait pas faire La Villette ?

**M. Alain Vivien.** Que Paris donne l'exemple !

**M. le ministre délégué à la culture.** Puisque vous évoquez les logements sociaux, monsieur Julia, je vous signale qu'une des modifications importantes que le Président a apportées au budget primitif du musée de La Villette a consisté, en accord avec M. le maire de Paris, ici présent, à construire mille logements sociaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Signe de dénégation de M. Chirac et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes mal informé, monsieur le ministre, et M. Chirac vient de vous répondre que non.

**M. le président.** Je trouve ennuyeux que le groupe du rassemblement pour la République devore le temps de parole du groupe U. D. F. (*Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.*)

Je vois M. Gaudin très inquiet, et j'en suis désolé.

Monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir terminer votre intervention.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Soyez plus bref, s'il vous plaît, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué à la culture.** J'en aurais terminé depuis longtemps, monsieur Gaudin, si votre groupe n'interrompait pas en permanence.

**M. Emmanuel Aubert.** Décomptons aussi les silences et les soupirs !

**M. le ministre délégué à la culture.** Enfin, monsieur Méhaignerie, l'ensemble de ce que vous appelez les grands projets pour Paris intéresse aussi l'ensemble du pays. Vous faites comme si nous n'avions pas, depuis trois ans, engagé un profond effort de décentralisation culturelle dans les différentes régions.

**M. Pierre Meuger.** Ce n'est pas un succès !

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Et ce n'est pas la question !

**M. le ministre délégué à la culture.** Pour nous, sont aussi de grands projets par exemple, puisque je vois ici M. Chaban-Delmas, la rénovation du musée d'art contemporain et du centre d'arts plastiques contemporains de Bordeaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Comme sont de grands projets la création du centre d'art contemporain de Grenoble, la construction d'un conservatoire national supérieur de musique à Lyon.

Comme sont de grands projets la réalisation, à Nice, d'un musée Matisse, la création à Montpellier d'un musée de sculpture. Vous le savez, une liste de quarante projets de portée nationale concernant la province a été arrêtée, qui permettront à ce pays de disposer d'une vie culturelle beaucoup mieux équilibrée. S'il y a une crise, et crise il y a...

**M. Charles Fèvre.** C'est vrai.

**M. le ministre délégué à la culture.** ...raison de plus pour ne pas capituler et pour offrir au pays des projets mobilisateurs. Ceux-ci en font partie. Il y en a d'autres. Ce n'est pas en appauvrissant intellectuellement le pays que l'on lutte contre la pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

#### CLIMAT POLITIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Bigeard.

**M. Marcel Bigeard.** Mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Décrispation, rassemblement, bonnes manières. Je suis d'accord. Je n'ai jamais frappé sur un pupitre, mais Robert, Robert-André Vivien, est là pour me représenter. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Président de la République et vous-même, monsieur le Premier ministre, essayez de donner le ton depuis un certain temps.

M. le Président de la République a rendu visite au président Giscard en Auvergne. M. Chaban-Delmas, mon ministre de la défense à une période héroïque, l'a reçu très correctement, il faut bien le dire, dans son fief d'Aquitaine.

**Un député socialiste.** C'est vrai !

**M. Marcel Bigeard.** C'est bien qu'il en soit ainsi, ce qui ne nous empêchera pas, bien sûr, d'être plus vigilants que jamais, soyez-en persuadés.

Mais qui a « crispé » ? Je ne suis pas méchant, mais, honnêtement, rappelez-vous juin 1981. Dans cet hémicycle, la majorité triomphante nous écrasait. Nous étions là sur un îlot, les rescapés de la droite. (*Rires.*)

Qu'est-ce qu'on n'a pas entendu ! Rappelez-vous : le Premier ministre, ce n'était pas celui de la France, c'était le Premier ministre de la rose. C'est tout juste si vous n'êtes pas tous arrivés ici avec une rose à la main. (*Sourires.*) Ce n'est pas ça la France, messieurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Oui : qu'est-ce que nous avons encaissé pendant cette période-là ! Et rappelez-vous aussi le fameux tribunal du peuple à Valence. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Prisonnier après Diên Biên Phu, évadé, j'ai été repris, condamné à mort par le tribunal du peuple. Croyez-moi, la nuit était longue. Eh ! bien, vous m'avez fait froid dans le dos quand je vous ai écoutés à Valence ! (*Rires sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mais, passons ! On ne vit pas sur le passé ! Avec votre changement de cap, on allait enfin repartir du bon pied, entre gens bien élevés, et tant mieux ! Et puis, crac ! D'un seul coup, M. le premier secrétaire du parti socialiste, qui ne doit pas être au courant des bonnes intentions du Premier ministre...

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Voilà !

**M. Marcel Bigeard.** ... et qui ne doit plus prendre le café avec le Président de la République, remet tout en cause et gomme tous vos efforts.

Avant-hier, sur France-Inter, il attaque vieieusement ce qu'on appelle la droite. Dites-vous bien que pour moi, tout cela, la gauche, la droite, c'est périmé. Ce qui compte, c'est la France, et les Français n'attendent que cela ! (*Rires sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) selon M. Jospin, la France a été faite par la gauche en 1936, et, après 1945, la droite a géré la France de gauche. Qu'il dise ça, ce n'est pas encore trop grave. Ce qui l'est plus, c'est lorsqu'il parle de la période 1939-1943. Il assassine les vrais patriotes en disant que les valeurs traditionnelles de la droite se sont épanouies sous le pétainisme et dans la collaboration. Là, je dis non !

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** C'est vrai !

**De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Scandaleux, scandaleux !

**M. Marcel Bigeard.** Qui a refait la vraie France, messieurs ? Soyez honnêtes ! Qui a redonné l'honneur de la France ? Le général de Gaulle ! Leclerc ! Juin ! de Lattre ! Et bien d'autres,

les résistants, les vrais, qu'ils soient F.F.I. ou F.T.P., ont payé de leur personne ! (Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Vivien.** Ils étaient à droite, ceux-là ?

**M. Marcel Bigeard.** Je sais de quoi je parle !

Il y a mieux à faire, dans le contexte actuel, où la guerre est économique, démographique, scientifique, monétaire, et dans une situation mondiale inquiétante. Prague, Varsovie, Budapest vivent sous la botte. Les Afghans meurent par milliers pour défendre leur liberté. Les Vietnamiens luttent, à la recherche de leur liberté perdue. Des centaines de milliers de gens meurent de faim dans le monde, et la misère s'installe chez nous. On le voit tous les jours dans nos permanences et vous le savez aussi bien que moi. Quant à M. Jospin, dans ma circonscription — 189 communes de bons patriotes lorrains qui ont les pieds sur terre — il a fait 16 p. 100 aux élections européennes. Ce n'est quand même pas beaucoup ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Alors oui, monsieur le Premier ministre, rassemblez ! Rassemblez vite vos troupes parce qu'elles sont bien réduites — un sur quatre ou un sur cinq. C'est peu, alors que les gros bataillons commencent à être de notre côté. Je dis donc à M. le Premier ministre, bien qu'il ne soit pas là... (Mais si ! Mais si ! sur les bancs des socialistes.) ... Ah ! j'en suis heureux parce je craignais qu'à sa place réponde M. Labarrère, le maire de Pau, La Mecque des parachutistes. On aurait tout vu !

J'écoute donc votre réponse ! (Rires. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Laurent Fabius, Premier ministre.** Monsieur le député Bigeard, je suis là. (Sourires.)

**M. Robert-André Vivien.** Si peu !

**M. Raoul Bayou.** Grossier !

**M. Roger Mas.** Discourtois !

**M. le Premier ministre.** Il est un ou deux points sur lesquels j'aurai sans doute avec vous des divergences.

Vous passez en revue ce qui s'est produit depuis quelques années, et vous recherchez les responsables. Vous êtes probablement d'accord avec moi sur le fond ; ce procès en responsabilité n'a pas beaucoup de sens. Il est aisé de trouver ici ou là des paroles ou des écrits qui ont été sans doute inopportuns.

Personnellement, vous connaissant et connaissant vos états de service, je doute tout de même qu'en entendant certaines déclarations au congrès de Valence vous ayez eu froid dans le dos ! (Rires. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Charles Miossec.** Il n'a pas été le seul.

**M. le Premier ministre.** Mais enfin, admettons !

Ce procès en responsabilité ne nous mènerait nul part. D'un côté, des mots ont été prononcés, des choses ont été écrites qui auraient pu l'être d'une autre manière.

**M. Claude Labbé.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** De l'autre, vous en conviendrez avec moi, une espèce de procès permanent en illégitimité — puisque c'est de cela qu'il s'agit — a été certainement inopportun.

**M. François d'Aubert.** Demandez au Conseil constitutionnel !

**M. le Premier ministre.** Que, quelques semaines ou quelques mois après que le pays se fut donné une nouvelle majorité, des orateurs de vos amis, très connus, aient voulu donner le sentiment que le nouveau Gouvernement, voire le Président de la République, étaient illégitimes ne me semble pas être une bonne conception de la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Charles Miossec.** Mais c'est faux !

**M. le Premier ministre.** Mais enfin, maintenant, on n'entend plus de tels propos. Très bien !

Vous avez fait allusion à un certain nombre de grands hommes, de Latre, Juin, le général de Gaulle. Je pense qu'un de leurs traits communs est de s'être élevés au-dessus des divisions traditionnelles...

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Emmanuel Aubert.** C'est ce que n'a jamais su faire l'actuel Président de la République.

**M. le Premier ministre.** ... et que, sans ignorer les différences d'intérêts, les oppositions d'idées, ils ont su, à un moment où le pays était en difficulté, faire appel à tous les Français, quelles que soient leurs convictions, à la capacité qu'ils ont de se rassembler.

**M. Bernard Pons.** Tournez-vous vers vos amis pour le dire.

**M. Francis Geng.** Et qu'avons-nous fait pendant vingt-trois ans ?

**M. René La Combe.** Vous avez donc oublié, monsieur le Premier ministre, les diatribes de Mitterrand contre de Gaulle ?

**M. le Premier ministre.** Je ne veux pas personnaliser ma réponse, mais, monsieur Aubert, monsieur Pons, le ton de la question de M. Bigeard et celui de ma réponse n'appellent pas, je crois, de telles interruptions.

**M. Claude Labbé.** Ils n'appellent pas non plus de leçon de votre part.

**M. le Premier ministre.** Ce que je veux dire, monsieur Bigeard, c'est que ces grands hommes, qui appartiennent non à un parti, mais à toute la France, ont su s'élever au-delà des divisions traditionnelles.

**M. Jean Falala.** Il fallait le dire à l'époque.

**M. Jean-Louis Goarduff.** Expliquez ça à vos amis.

**M. le Premier ministre.** Ce dont nous avons besoin, aujourd'hui et dans les temps difficiles qui vont continuer, et certains d'entre nous essaient de s'y employer tout en restant fidèles à leurs convictions...

**M. Marc Lauriol.** C'est un peu tard pour dire cela !

**M. le Premier ministre.** ... c'est de faire appel au sens de l'effort qu'il y a au plus profond des Français...

**M. Marc Lauriol.** Il serait temps !

**M. le Premier ministre.** ... à ce que chacun porte en soi, au fond de son cœur, au fond de ses tripes, diriez-vous, monsieur Bigeard.

C'est dire que face à ce besoin qu'a la nation française de lutter, parce que rien ne nous sera donné gratuitement, il faut que les Français se persuadent que c'est difficile, que cela restera difficile (Exclamations sur les bancs de l'union pour la République et du rassemblement pour la République) et je dis aux collègues communistes, aux collègues socialistes, aux collègues du rassemblement pour la République, aux collègues de l'union pour la démocratie française, que, quelles que soient leurs convictions, le Gouvernement de la France les appelle à se rassembler pour le chemin qui est tracé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Francis Geng.** Il faut le dire à Jospin !

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est pour lui un désaveu.

**M. Gabriel Kaspereit.** Tout cela, c'est amusant, mais ridicule !

#### INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE SUR T. F. I

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le Premier ministre, vous êtes là ! Je vais donc vous poser une question. Je ne sais pas si votre intervention, à l'instant, vous sert d'entraînement pour ce soir, puisque vous allez apparaître à vingt heures trente sur TF 1 devant plusieurs millions de foyers français, comme paraît-il tous les mois, désormais, sans que les téléspectateurs l'aient souhaité. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**Un député socialiste.** Qu'en savez-vous ?

**M. François d'Aubert.** Vraiment, je ne crois pas que les téléspectateurs français aient souhaité voir M. Fabius tous les mois pendant un quart d'heure au moment de la plus grande écoute (Exclamations sur les bancs des socialistes), pas plus que les journalistes de TF 1. Vous ne respectez ni les téléspectateurs, ni l'indépendance des journalistes, ni les droits de l'opposition, ni la loi sur l'audiovisuel (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

La Haute Autorité, pour sa part, n'a que mollement protesté, mais est-ce vraiment étonnant ? Elle avalise, je dirai même qu'elle avale si facilement les volontés du pouvoir et, encore récemment, la nomination du candidat de l'Élysée à la présidence d'Antenne 2, après que l'un des membres de la Haute Autorité a publiquement révélé que le président de TF 1 qui prétend vous inviter ce soir a été lui aussi imposé par le Président de la République !

Il est vrai que c'est votre majorité qui a nommé les deux tiers des membres de la Haute Autorité. Ceci explique peut-être cela !

Monsieur le Premier ministre, vous avez promis de dire la vérité aux Français. Aujourd'hui, ils veulent la savoir. C'est peut-être une chose qui, à vos yeux, n'a pas grande importance, mais qui pourtant en a par rapport à ce que vous prétendez.

Les Français veulent savoir la vérité sur ce feuilleton Fabius avant de regarder le premier épisode, et d'abord la vérité sur l'origine de cette émission. S'agit-il d'une sorte de suggestion amicale du Premier ministre à TF 1 ou bien d'une suggestion du président de TF 1 — comme il le prétend — au Premier

ministre ? A moins que ce ne soit tout simplement une suggestion du Premier ministre au président de T.F. 1, camouflée pour les besoins de la cause en une « idée originale » du président de T.F. 1.

Alors, monsieur le Premier ministre, osez dire la vérité et donnez-nous la bonne réponse — nous voulons l'avoir — sur l'origine de cette curieuse émission.

Nous voulons également savoir dans quel cadre entre cette émission. Pour brouiller les cartes, vous avez choisi le mélange des genres, une sorte de pseudo-invitation. Et pourtant, il serait si simple d'appeler un chat un chat ! D'appeler communication gouvernementale, au sens de l'article 33 de la loi sur la communication audiovisuelle, ce qui sera effectivement — pourquoi le cacher ? — une communication gouvernementale.

Il aurait été si simple aussi de donner à l'opposition le droit de réplique prévu par l'article 14, plutôt que de la convier à une mascarade.

Alors, monsieur le Premier ministre, comment appeler une communication gouvernementale qui n'ose pas dire son nom ? C'est tout simplement une « communication gouvernementale honteuse ». C'est bien là votre problème. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Yves Dollo.** C'est vous qui êtes honteux !

**M. François d'Aubert.** D'après le Président de la République, votre majorité ne propose que des mauvais films aux Français. Eh bien, vous avez l'occasion de faire l'économie d'un de ces navets. Vous pouvez encore renoncer à cette émission. Elle mécontente à peu près tout le monde y compris dans vos rangs. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Didier Chauat.** Vous aussi, vous mécontentez tout le monde !

**M. François d'Aubert.** Elle dégoûte ceux qui croyaient, avec une certaine naïveté, que vous n'exerciez plus de pression sur les chaînes de télévision.

Que de mensonges pour faire passer ce qui, paraît-il, devait être un message de vérité.

J'espère, monsieur le Premier ministre, que c'est vous qui me répondrez, et non votre doublure, M. Fillioud. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous habillez les faits des oripeaux de la polémique et, même dans cet esprit, il vous est arrivé de nous offrir une meilleure prestation que celle que nous venons d'entendre. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Si on en revient aux faits, ils sont simples.

La société de programme T.F. 1 a invité M. le Premier ministre, en tant que chef du Gouvernement de la République, à s'expliquer devant les Français à raison de quinze minutes une fois par mois.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce n'est pas vrai !

**M. Didier Julia.** Mensonge !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** La Haute Autorité de la communication audiovisuelle, devant veiller, en application des compétences qui lui sont dévolues par la loi, au respect du pluralisme et de l'équilibre, a fait connaître les conditions dans lesquelles devait être organisé un droit de réponse ou un droit de réplique.

Les présidents des groupes parlementaires, à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, ont délibéré sur les recommandations de la Haute Autorité. La décision a été prise : chaque formation politique représentée à l'Assemblée nationale par un groupe parlementaire disposera, le lendemain de l'intervention du Premier ministre, de sept minutes.

C'est donc selon cette procédure que se déroulera l'émission qui a servi de prétexte à votre question et dont la première édition aura lieu ce soir, à vingt heures trente, sur T.F. 1. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Claude Labbé.** Les présidents de groupe n'ont jamais donné leur accord !

**M. Emmanuel Aubert et M. Didier Julia.** C'est un mensonge !

**M. Claude Labbé.** Monsieur le président, le secrétaire d'Etat vient de mentir à propos d'une réunion que vous présidiez ! C'est inadmissible ! Vous devez rectifier !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Claude Labbé.** Nous n'avons jamais donné notre accord unanime ! Vous êtes un menteur, monsieur Fillioud !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Labbé !

**M. Claude Labbé.** Et vous, monsieur le président, votre façon de présider est inacceptable ! Il est indigne que vous ne protestiez pas ! Dans le passé, nous avons eu des présidents ici !

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Montdargent. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

**M. Claude Labbé.** C'est honteux !

**M. Emmanuel Aubert.** Présidez, monsieur le président !

**M. Michel Noir.** Il n'y a pas de président à l'Assemblée nationale !

#### SEMAINE DE L'O.N.U. SUR LE DÉARMEMENT

**M. le président.** La parole est à Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre des relations extérieures, nous sommes à quelques jours de la semaine pour le désarmement organisée par l'O.N.U. Cette semaine revêt une très grande importance pour l'opinion publique internationale, légitimement préoccupée par la suraccumulation des armes de destruction massive et par les risques de conflit nucléaire. Depuis l'année dernière, ces risques se sont aggravés avec la rupture des négociations de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires, rupture qui est intervenue à la suite de l'implantation de nouveaux missiles américains en Europe, laquelle a provoqué récemment les contre-mesures soviétiques. A cette escalade s'ajoute la menace d'une nouvelle course aux armements, les Etats-Unis d'Amérique ayant l'intention de militariser l'espace.

Cette course insensée, déstabilisante et combien dangereuse pour la paix doit être impérativement arrêtée.

**M. Jean-Paul Charlé.** Dites-le aux Russes !

**M. Robert Montdargent.** L'avenir de l'humanité, sa survie même en dépendent. Les sommes gigantesques qui y sont englouties doivent être transférées pour combattre la faim dans le monde, pour favoriser le développement des pays les plus démunis, les plus pauvres.

Le 28 octobre prochain, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants manifesteront à Paris pour demander le renversement de cette tendance à la suraccumulation d'armements et pour leur réduction mutuelle et équilibrée.

Quelles sont, monsieur le ministre, les démarches que compte entreprendre le Gouvernement français pour œuvrer dans ce sens ?

Quels sont les résultats des travaux de la conférence de Stockholm dont la France a été l'initiatrice ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le député, au cours de la semaine qui précède l'ouverture des travaux des commissions compétentes des Nations unies, les gouvernements des Etats membres sont en effet invités à appeler l'attention des populations sur les problèmes du désarmement. C'est donc une semaine pendant laquelle la volonté unanime de paix peut se manifester et où les positions respectives peuvent être rappelées.

Celles de la France sont bien connues. Elles ont été exposées par M. le Président de la République à la tribune des Nations unies et par plusieurs de ses ministres dans les conférences spécialisées, chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion.

Sur le plan du conventionnel, nous attachons beaucoup d'importance à la conférence qui, à Stockholm, réunit tous les pays d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et doit permettre l'adoption de mesures de confiance diminuant les tensions internationales.

Sur le plan du nucléaire, le vrai problème est la réouverture du dialogue entre les deux super-grands. De cette assemblée, lançons-leur une fois de plus un appel.

Mais il y a aussi les autres horreurs que l'on évoque à l'heure actuelle. A propos de chacune d'elles, la France a pris position. Il y a quelques semaines à peine, elle a adhéré à la convention sur les armes biologiques. Elle poursuit son action à Genève dans la négociation sur les armes chimiques. Enfin, le 12 juin dernier, elle a demandé aux deux super-grands qu'une négociation soit entreprise au plus tôt au sein de la conférence du désarmement, afin que l'espace ne devienne pas le lieu habituel d'utilisation d'armes encore plus redoutables. Sur ce point, réjouissons-nous des derniers propos qui ont été tenus par le Président des Etats-Unis. Nous poursuivrons cette action systématiquement et partout.

Maia permettez-moi encore, monsieur le député, deux commentaires.

Le premier est relatif à ces armes d'horreur et au nucléaire. A cet égard, nous le savons très bien, tout dépend des deux super-grands. Dans le domaine du désarmement, c'est l'évidence. A certaines époques, ils négocient et s'entendent. A d'autres, ils

se disputent mais continuent à se regarder attentivement l'un l'autre. Malheureusement, dans les périodes où ils se disputent, il suffit que l'un invente un nouveau type d'arme pour que l'autre entende le rattraper sur ce plan. C'est par l'installation des S. S. 20 en Europe orientale, que les Soviétiques ont rendu quasiment obligatoire le déploiement des Pershing. Et voilà que, maintenant, l'évocation par les Américains des armes de l'espace amène les Soviétiques à développer les missiles de croisière. Cet engrenage est redoutable. Il convient que les autres pays s'efforcent de ramener les deux super-grands à la raison en ce domaine.

Mais pour que l'on puisse négocier de la sorte — car la sécurité vindra à travers la négociation — il faut avoir le pouvoir de cette négociation, c'est-à-dire qu'il faut contribuer à l'équilibre des forces. Sans équilibre des forces, il n'y a pas de négociation possible, l'un ayant le désir de rattraper l'autre. Aussi les propos que nous tenons à l'occasion de la semaine du désarmement ne doivent-ils pas ignorer l'effort nécessaire que la France comme ses alliés, mais la France en particulier, doit consentir pour maintenir sa place dans l'équilibre des forces, pour maintenir son autonomie de décision, en d'autres termes pour maintenir l'indépendance de sa force de dissuasion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

#### DROIT D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES TRAVAILLEURS

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Legrand.

**M. Joseph Legrand.** Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, pas une semaine ne se passe sans que l'actualité ne souligne de grossières atteintes patronales au droit du travail.

Ainsi, tel salarié est sanctionné par son patron pour avoir raisonnablement refusé de descendre travailler, après un gros orage, dans une tranchée où étaient immergés des câbles électriques. Ce salarié ne faisait que mettre en application les dispositions qui lui permettent de se retirer de son travail en cas de danger immédiat.

Ainsi, tel autre salarié, ne pouvant plus monter à une échelle, est licencié par la C. G. E. E. - Alstom. L'on chercherait en vain ici l'application du droit du travail. Il n'est que temps, dans cette entreprise filiale d'une société nationale, de faire entrer la démocratisation.

Mais ces deux exemples, que leur outrance rendrait presque incroyables à notre époque, ne peuvent masquer les centaines d'atteintes portées quotidiennement aux droits des travailleurs par le patronat. Insidieusement, sournoisement, en faisant jouer souvent, dans les petites entreprises, la menace du licenciement, les employeurs rognent sur le droit du travail, abusant — et il faut y remédier — de la mauvaise information des salariés. Ces atteintes ont souvent pour conséquence des accidents du travail, qui sont un fléau, humain avant tout, mais aussi social.

Ainsi, il est toujours plus pressant d'amplifier, sous toutes ses formes, l'information des salariés sur leurs droits véritables. Il est toujours plus nécessaire d'inciter les services de l'inspection du travail et de l'emploi à accroître leur vigilance et à intervenir sur toutes ces violations, sans concession d'aucune sorte. Enfin, le droit d'expression des salariés étant soumis à un échéancier précis et ses modalités d'exercice devant être assurées dès la fin de 1985, sa mise en œuvre concrète dans les entreprises nous préoccupe.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur ces questions ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** A partir de cas concrets, monsieur le député, vous posez les problèmes importants de la nécessaire information des salariés sur les conditions dans lesquelles ils sont amenés à exercer leur travail et du rôle dévolu aux inspecteurs du travail. Je ne puis, bien entendu, que souscrire à votre préoccupation et confirmer que l'application des dispositions légales prévoyant l'information régulière des salariés, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité d'entreprise, et surtout, dans le cas évoqué, par l'intermédiaire du comité d'entreprise et de sécurité, est bien entendu indispensable. Comme vous, je considère que l'une des missions essentielles des inspecteurs du travail est d'être présents dans les entreprises afin de contribuer à cette information et de veiller à l'application des dispositions prévues par les règlements. Cela est vrai en matière de conditions de travail plus qu'en toute autre puisque des vies humaines sont souvent en jeu.

Cette orientation, je l'ai soulignée devant l'ensemble des responsables des services départementaux et régionaux du travail que j'ai réunis récemment et j'aurai l'occasion de la rappeler fortement au début du mois de novembre, au cours de la seconde semaine nationale d'action sur les conditions de travail conduites à l'initiative de mon ministère dans la capitale et l'ensemble des régions.

Mais votre question fait également référence aux droits nouveaux reconnus aux travailleurs par la loi du 4 août 1982. Soyez assuré que je suis avec la plus grande attention leur mise en place effective.

D'une première synthèse portant sur 4 000 accords passés dans les entreprises de plus de 200 salariés, il ressort que, si des critiques sont relevées dans une minorité d'entreprises, la majorité des salariés sont satisfaits de la mise en place du droit d'expression. Dans près de 75 p. 100 des entreprises, l'exercice de ce droit a débouché sur des réalisations très concrètes : aménagement des postes de travail, actions sur l'organisation et le contenu du travail, aménagement des locaux, réduction des nuisances. De plus, les dispositions prévues dans les lois Auroux ont permis de revitaliser très fortement l'action des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Conformément aux engagements pris, le Gouvernement déposera sur le bureau du Parlement, avant le 30 juin 1985, un bilan national sur l'application de ce nouveau droit et proposera, en tant que de besoin, les modifications nécessaires.

Je signale pour mémoire que, suite aux dispositions législatives votées par le Parlement, une intense rénovation des règlements intérieurs obligatoires a eu lieu dans les entreprises de plus de vingt salariés, près des deux tiers de ces entreprises ayant modifié le leur.

Vous avez bien voulu évoquer, monsieur le député, l'action des inspecteurs du travail pour l'application de ces nouveaux droits. Je me joins à vous pour l'attester et pour souligner l'importance de leur tâche de conseil auprès des entreprises, qui doit se conjuguer avec leurs tâches de contrôle dans l'application du droit du travail.

Tels sont, monsieur le député, les éléments dont je puis faire état devant vous aujourd'hui. Ils témoignent de l'entrée progressive des droits nouveaux dans l'entreprise et, si nous pouvons souhaiter ensemble que les choses aillent plus vite, il y avait néanmoins lieu de constater les aspects positifs de l'évolution observée depuis un peu plus d'un an. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### JEUNES TITULAIRES D'UN C. A. P. OU D'UN B. E. P. DESIRANT CONTINUER LEURS ÉTUDES

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La formation des jeunes est présentée à juste titre comme une priorité pour l'avenir de notre pays. Or nous venons de connaître, en cette rentrée scolaire, une situation qui peut aller à l'encontre de cette volonté. En effet, un très grand nombre de jeunes titulaires du brevet d'enseignement professionnel, désireux de poursuivre leurs études en vue d'acquiescer d'autres diplômes, se sont vu refouler de l'enseignement long sous prétexte qu'il manquait de place ou d'enseignants pour les accueillir. Pourtant ces jeunes ont théoriquement la possibilité, par le biais de ce qu'on appelle les premières d'adaptation, d'être admis dans l'enseignement long et d'en préparer les diplômes, dont le baccalauréat.

Des directives rectoriales strictes limiteraient l'accueil de ces jeunes diplômés du B. E. P. dans les lycées. C'est ainsi que, dans une région comme le Nord-Pas-de-Calais, on peut estimer à 50 p. 100 le nombre de ces élèves qui se sont vu refuser l'entrée en septembre dernier.

Ces jeunes se sentent, à juste titre, frustrés. Ils vivent douloureusement cette situation. Ils se retrouvent automatiquement au chômage et sans ressources. La porte du lycée se ferme, s'ouvre devant eux la porte de l'agence nationale pour l'emploi. C'est d'autant plus regrettable que l'élevation des qualifications appelle une formation poussée reposant sur un enseignement professionnel et général.

Par ailleurs, les familles de ces jeunes sont frappées une deuxième fois. Le fils ou la fille perdant ainsi son statut scolaire, les revenus de la famille sont amputés immédiatement des allocations familiales.

Quelles dispositions d'urgence le Gouvernement compte-t-il prendre pour recenser tous les jeunes titulaires d'un B. E. P. qui veulent poursuivre leurs études et pour leur accorder une place dans un établissement scolaire grâce à la création des postes d'enseignant qui s'imposent ?

Quelles mesures entend-il mettre en œuvre pour que les familles de ces jeunes ne soient pas privées des allocations familiales ou qu'elles bénéficient d'une allocation compensatrice, dans la mesure où la perte du statut scolaire n'est pas leur fait? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique.

**M. Roland Carrez, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, peut-être convient-il de rappeler ce qu'est le brevet d'enseignement professionnel. Il s'agit d'un examen auquel se présentent des jeunes qui ont suivi une scolarité de deux ans en seconde et en première dans des lycées d'enseignement professionnel. Ces jeunes sont aujourd'hui au nombre de 350 000.

L'un des soucis majeurs du Gouvernement et du ministère de l'éducation nationale est de permettre au plus grand nombre possible de jeunes issus des formations de B.E.P. de poursuivre leurs études, soit en les accueillant dans des formations complémentaires, soit en les admettant dans ce qu'on appelle des « classes passerelles », qui permettent de passer du cycle court au cycle long au niveau de la première ou de la seconde.

Les classes passerelles font l'objet d'un développement très important. L'objectif est de doubler leur capacité d'accueil d'ici à la fin du Plan, c'est-à-dire de passer d'environ 20 000 places à plus de 40 000.

Le développement des formations complémentaires fera également l'objet d'une grande priorité et nous inciterons les recteurs et leurs partenaires économiques, dans le cadre de la concertation entre l'école et l'entreprise qui va s'ouvrir à la demande du ministre de l'éducation nationale dans l'ensemble des académies, à mettre l'accent sur la mise en place de formations complémentaires. Celles-ci devraient permettre à des jeunes, titulaires d'un C.A.P. ou d'un B.E.P., d'obtenir par le biais d'une année de formation supplémentaire de meilleures possibilités d'adaptation à l'emploi.

C'est donc cette politique et pas une autre qui est mise en vigueur dans l'académie de Lille. Je vous indique à titre d'exemple que, à la rentrée 1983 — car nous n'avons pas tous les chiffres pour la rentrée 1984 — les recteurs ont assuré l'ouverture, sur l'ensemble du territoire national, de 228 formations complémentaires post-B.E.P. et post-C.A.P. et de 72 classes de premières d'adaptation. Ces dernières qui accueillent des élèves titulaires d'un B.E.P. rentrant en première, concernait, sur le plan national, en septembre 1983, 20 p. 100 de la classe d'âge. Or, dans l'académie de Lille, ce pourcentage des jeunes qui ont ainsi la possibilité de poursuivre leur scolarité s'élève à 30 p. 100, soit un taux nettement plus fort que la moyenne nationale.

Par ailleurs, je vous précise que le 18 septembre 1984, M. le ministre de l'éducation nationale a demandé aux recteurs d'accueillir, dès cette rentrée, tous les jeunes qui souhaitent poursuivre leur formation ou la reprendre, notamment les élèves reconnus aptes à entrer en première d'adaptation et les élèves souhaitant entrer en section de B.E.P. ou de C.A.P. Les recteurs ont ainsi eu pour instruction d'ouvrir des divisions ou des sections supplémentaires, de créer des formations complémentaires. L'accroissement des effectifs par rapport à ceux accueillis à la rentrée a été rendu possible par la mise en œuvre de moyens supplémentaires en crédits d'heures et en fonctionnement, par l'octroi de bourses et de petits équipements. Dans l'académie de Lille, ce sont ainsi près de 2 000 élèves supplémentaires qui ont été accueillis fin septembre, ce qui représente une mobilisation exceptionnelle en un si bref délai.

Il convient donc, cela va de soi, de s'assurer que les jeunes possèdent les aptitudes appropriées, et de veiller au développement simultané de l'enseignement technique long.

Ainsi, monsieur le député, vos préoccupations rejoignent celles du Gouvernement dont l'action a, par avance, répondu à votre attente. Je vérifierai bien entendu le nombre des élèves qui n'auraient pu, malgré tout, être accueillis.

En ce qui concerne la protection sociale, je puis vous apporter les précisions suivantes, en accord avec Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Vous savez d'abord que l'âge limite de versement des prestations familiales est fixé à seize ans, âge de la fin de l'obligation scolaire, et que cette limite est repoussée jusqu'à dix-sept ans pour les enfants sans activité professionnelle et jusqu'à vingt ans pour les stagiaires ou les jeunes poursuivant leurs études. Ces jeunes peuvent d'ailleurs cumuler prestations familiales et rémunérations éventuelles dans la limite de 55 p. 100 du S.M.I.C.

Votre question était donc, monsieur le député, doublement d'actualité, à la fois par le problème soulevé, et par les solutions très concrètes que le Gouvernement vient d'y apporter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### RAPATRIEMENT DES FRANÇAIS D'ALGERIE ET TRANSFERT DE LEURS BIENS EN FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

A l'annonce du prochain voyage du Président de la République à Alger, le 19 octobre, une certaine émotion a saisi la communauté des rapatriés d'Algérie. Plusieurs associations, notamment Le Recours, ont évoqué la situation des Français d'Algérie, qui résident toujours en Algérie et qui sont bloqués économiquement sur leur terre natale depuis l'indépendance de ce pays.

Il y a un an, lors du voyage du Premier ministre à Alger, des accords avaient été conclus entre les deux gouvernements. Ces accords devaient permettre à nos compatriotes, d'un âge souvent très avancé, de disposer de leurs biens. Or il semblerait que ces accords n'aient pratiquement reçu aucune application. Les conséquences de cette situation sont d'autant plus regrettables que les travailleurs algériens en France bénéficient d'une liberté absolue de transfert et même d'aides au retour.

Un problème du même type est d'ailleurs également posé pour ce qui est des retraites acquises en Algérie par des ressortissants français et que ce pays considère comme non transférables.

Je souhaiterais donc savoir si le Président de la République envisage de demander à l'Algérie de respecter les engagements pris il y a un an, engagements aux termes desquels son pays devait, enfin, se conformer aux règles humanitaires les plus élémentaires à l'égard des ressortissants français qui s'y trouvent. (Très bien! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Plus généralement, je rappelle que les accords conclus l'an dernier l'ont été en échange de concessions financières importantes sur le prix du gaz algérien acheté par la France. Dans le cas où l'Algérie persisterait dans son attitude, le Gouvernement est-il prêt soit à abroger purement et simplement le contrat d'achat de gaz algérien, soit à traiter dorénavant les travailleurs algériens en France de la même façon que les Français sont traités en Algérie? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le député, il n'y a pas eu, à proprement parler, d'accord sur le rapatriement des Français qui vivent actuellement en Algérie. En revanche, il est tout à fait exact que, lors du voyage accompli l'année dernière par Pierre Mauroy, alors Premier ministre, des conversations très poussées ont porté sur ce sujet et, plus particulièrement, comme vous l'avez indiqué, sur les concessions immobilières de propriétés appartenant à des personnes de nationalité française vivant en Algérie. Le procès-verbal des entretiens qui se sont déroulés du 9 au 11 octobre 1983 ont fait apparaître la volonté d'un règlement rapide et la nécessité d'une automaticité du transfert intégral du produit de la vente.

Pour faciliter ces opérations, qui étaient déjà possibles sur le marché algérien, il a été convenu — cela a été la concession du gouvernement algérien — que l'Etat algérien se porterait systématiquement acquéreur, à la demande de l'intéressé, de toute propriété immobilière que des citoyens français voudraient céder en Algérie. L'évaluation doit être faite par les services domaniaux locaux en Algérie, avec une possibilité d'appel si l'évaluation ne convient pas au vendeur.

Cette clause joue depuis quelques mois au profit des Français résidant en Algérie. Elle intéresse donc ceux qui veulent revenir en France puisque c'est avant le départ qu'ils peuvent la faire jouer. Je constate d'ailleurs qu'aucune plainte relative à un mauvais fonctionnement du système ainsi établi avec les Algériens n'a été formulée par un Français. Je pense donc qu'il fonctionne de manière satisfaisante.

Je suis par ailleurs heureux de pouvoir profiter de cette question pour préciser à nos compatriotes qu'ils n'ont aucune déclaration à faire à propos de ces sommes. La crainte que certains d'entre eux pourraient éprouver en pensant que si ces sommes étaient transférées en France elles seraient imposées n'est pas fondée. Ils auraient donc avantage, lorsqu'ils sont inquiets à cet égard, à nous en prévenir sans redouter je le répète, une taxation en France, lors du transfert de ces sommes.

Allant au-delà de votre question, je vous ferais toutefois observer, monsieur Masson, que si ce qui a été convenu lors de la visite de M. Mauroy au mois d'octobre 1983 semble fonctionner de manière satisfaisante pour les Français résidant en

Algérie, il n'en va pas de même pour ceux qui ne vivent pas en Algérie. Il y a, sur ce point, un manquement de la part de nos partenaires algériens car le procès-verbal d'octobre 1983 visait aussi bien les Français résidant en Algérie que les autres.

Enfin, un problème se pose en matière de cession immobilière par des personnes morales et il n'a encore pas été réglé. Nous saisissons chaque occasion pour en parler aux Algériens. Ainsi, mon collègue Christian Nucci a évoqué cette question lors de sa visite à Alger au mois de mai 1984. Nous comptons également en discuter à Alger dès après demain. Le Président de la République abordera probablement le problème avec le président Chadli et je peux vous assurer que j'en traiterai moi-même avec mon collègue algérien.

Je tiens enfin à souligner que, dans le cas de l'Algérie, tous les problèmes, même les plus difficiles se traitent. Certes leur traitement est parfois lent, mais aucun des problèmes même les plus délicats n'est jamais resté sans solution après des délais que nous regrettons mais dans des conditions qui sont finalement satisfaisantes.

J'espère qu'il en ira de même, pour le cas que vous avez évoqué, compte tenu de l'engagement pris en octobre 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### ATTITUDE DU GOUVERNEMENT A L'EGARD DES SEPARATISTES NEO-CALÉDONIENS

**M. le président.** La parole est à M. Didier Julia.

**M. Didier Julia.** Monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, à la veille des élections territoriales qui doivent se dérouler le 18 novembre prochain en Nouvelle-Calédonie, les responsables de deux mouvements très minoritaires, M. Machoro et M. Uruegi, secrétaires généraux respectivement de l'union calédonienne et du front de libération kanak se sont rendus à Tripoli pour un stage de formation, aux frais d'ailleurs du gouvernement libyen. A leur retour, ils ont déclaré qu'ils prendraient toutes dispositions pour bloquer l'exercice de la liberté de vote et qu'ils créeraient un gouvernement provisoire.

Ma question est claire. Quelle est l'attitude du Gouvernement à l'égard d'une infime minorité décidée à créer un gouvernement séparatiste avec l'aide de puissances étrangères ? N'allez pas me dire que votre secrétaire d'Etat est, en ce moment, sur place, car non seulement il n'a fait aucune déclaration sur ce sujet mais ces minorités ont refusé tout contact avec lui. Nous attendons de vous une réponse claire, conforme, si possible, à la morale et au respect de la démocratie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur le député, j'allais vous dire... mais vous me dites : « N'allez pas me dire » ! (Sourires.)

J'allais donc vous dire que M. Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, se trouve effectivement en Nouvelle-Calédonie. J'allais vous dire qu'il venait de faire une déclaration sur ce sujet mais vous me dites : « N'allez pas me dire » ! Je m'arrête... avant même d'avoir commencé sur ce point.

Par ailleurs vous avez souhaité, sur le fond, une réponse claire. Mais pourquoi vous ferai-je une réponse obscure ?

Quant au plan moral sur lequel vous avez voulu vous placer, nous allons nous retrouver facilement.

Ainsi que vous l'avez souligné vous-même je dispose au moins de mêmes informations que vous et, heureusement, de quelques autres. J'ai donc été informé, comme vous — et peut-être même avant vous — du fait que des responsables de certains mouvements, très minoritaires, comme vous l'avez précisé, avaient annoncé leur intention de mettre en place des institutions parallèles. Ils ont même établi un calendrier et arrêté la date du 1<sup>er</sup> décembre.

Il est également effectif que certains ont effectué un voyage dans un pays avec lequel nous avons, dans d'autres domaines, parfois quelques difficultés.

En l'occurrence, la réponse claire à votre question est que mes services réprimeront toute infraction à la loi. Si cela peut vous rassurer, je vous indique que les différents services de mon administration qui sont chargés du renseignement, de la surveillance du territoire ou, lorsque cela est nécessaire, de la police judiciaire veillent à prévenir quand c'est possible, à réprimer quand il le faut, les différentes infractions.

Sur le plan politique, comme vous l'avez dit vous-même, le processus engagé nous semble pouvoir répondre à l'avance aux aspirations de l'ensemble de ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie. Il y a peu de temps, vous avez participé au débat — sinon voté le texte — concernant un statut progressiste pour

un territoire à propos duquel le Gouvernement français a exprimé clairement des idées simples et, je crois, morales, c'est-à-dire la volonté de l'abolition du fait colonial...

**M. Didier Julia.** Ce n'est pas ma question !

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** C'est ma réponse en tout cas ! (Rires sur les bancs des socialistes.) ...la reconnaissance de la légitimité du peuple kanak et la mise en place d'institutions démocratiques.

C'est dans un mois, presque jour pour jour, qu'aura lieu le vote à la suite duquel seront mises en place des institutions démocratiques de nature à répondre aux aspirations à l'autonomie interne. Telle est la politique du Gouvernement car l'autonomie interne est la réponse à un problème ancien. Nous en avons suffisamment discuté avec les représentants des différentes communautés de Nouvelle-Calédonie pour avoir des raisons sérieuses de penser que les élections du 18 novembre marqueront une étape déterminante dans l'évolution de ce territoire.

Il peut y avoir, dans le Pacifique, des hommes — dont je crois, comme vous, qu'ils sont assez minoritaires — qui pensent que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie passe par une autre évolution et qui estiment que le projet dont vous avez fait état a des chances de se réaliser ; cela relève de leur liberté d'expression. Qu'y pouvons-nous ? Nous pouvons expliquer que, politiquement, il est préférable de s'en remettre à une assemblée territoriale. Elue sur les nouvelles bases dont nous avons discuté dans cette enceinte il y a peu de temps, elle constituera une institution tout à fait originale. Quant à l'assemblée des pays, qui comprendra des représentants de la coutume et des communes, elle aura un rôle consultatif, ce qui permettra — et cela est lié à la reconnaissance de la légitimité du peuple kanak — d'assurer le bon fonctionnement d'un système ouvrant la voie à l'autodétermination, conformément à ce que le Gouvernement a dit et à ce qui a été discuté lors du colloque qui s'est déroulé voilà un peu plus d'un an à Nainville-les-Roches.

Telle est la réponse politique que je peux vous apporter.

**M. Didier Julia.** Je n'ai toujours pas de réponse à ma question !

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur le député, il s'agit d'un problème politique pour lequel la réponse du Gouvernement est celle-là. Nous avons proposé, et vous avez adopté, un statut d'évolution vers l'autonomie interne.

Il peut y avoir des éléments séparatistes, qui élaborent des projets, qui ont des rencontres internationales et nous veillerons à leurs activités. Mais nous pensons, comme vous l'avez dit vous-même, que leur caractère extrêmement minoritaire sera démontré dans peu de temps, c'est-à-dire dans un mois. A ce moment-là la mise en place des nouvelles institutions permettra la poursuite d'une évolution pacifique.

**M. Didier Julia.** Je ne le crois pas !

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Vous êtes plus pessimiste que moi, car je crois que les choses se passeront ainsi.

Je vous conseille charitablement d'inscrire sur votre calendrier que le mercredi qui suivra le 18 novembre vous devez m'interpellé sur ce qui se sera passé en Nouvelle-Calédonie d'ici là.

Le Gouvernement souhaite cette évolution, comme toutes les forces démocratiques, non seulement en France, mais aussi — j'y insiste — dans le Pacifique. Vous savez ainsi que les pays voisins — si l'on peut parler de voisinage lorsque le premier voisin est si éloigné — réunis à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue récemment dans le Pacifique Sud, ont apprécié de façon extrêmement positive l'évolution que la République française propose à ceux qui habitent en Nouvelle-Calédonie.

J'ai confiance en cette évolution démocratique. Je partage votre souci en ce qui concerne un certain nombre d'éléments dont les activités doivent être surveillées, mais je pense que le processus engagé va se dérouler démocratiquement. J'ajoute, puisque c'était votre interrogation, que la vraie clarté ce sera le scrutin qui aura lieu dans un mois, grâce à la loi que vous avez votée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### RÉPARTITION DES CRÉDITS DU FONDS SPÉCIAL CULTUREL DE DÉVELOPPEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le ministre délégué à la culture, la politique contractuelle que vous avez engagée avec les régions est sans doute originale et fort intéressante, mais on peut déjà s'interroger sur les réalités de son application.

En effet, après seulement deux années d'exercice, la région de Basse-Normandie — et j'imagine qu'il en est de même pour d'autres régions de France — ne connaît à ce jour ni le montant exact de la dotation spéciale d'Etat qui lui est destinée pour 1984, ni les critères et les modalités de cette répartition. De surcroît, ce qui m'apparaît plus insupportable, aucun verbalement de la dotation ne lui a encore été signifié à quelques semaines de la clôture de l'année en cours.

Enfin, s'il s'avère que la signature, par les régions, d'une convention avec l'Etat a servi de préalable à l'octroi des dotations, comment votre ministère concilie-t-il cette exigence avec l'esprit et la lettre de la loi selon laquelle « les régions disposent librement de ces dotations ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

**M. Jack Lang, ministre délégué à la culture.** Monsieur le député, M. d'Ornano, président du conseil régional de Basse-Normandie, pourrait vous dire avant de nous quitter, comme il semble le faire, que le commissaire de la République est entré, il y a deux mois, en pourparlers avec lui pour mettre au point les relations entre sa région et l'Etat, contrairement à ce que vous venez d'indiquer. Mais il est probable que l'information circule mal de notre côté aussi. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Daniel Goulet.** L'argent n'est pas là !

**M. Jean Velleix.** L'argent manque !

**M. Michel d'Ornano.** Je suis obligé par votre faute de ne pas me conformer à la loi. En effet, que puis-je faire si vous ne respectez pas la loi ? La région devrait disposer librement de ses crédits.

**M. le président.** Vous faites une intervention sauvage, monsieur d'Ornano ! M. le ministre a seul la parole.

**M. le ministre délégué à la culture.** Si elle permet une meilleure information, la sauvagerie n'est pas à prohiber par principe, monsieur le président.

Je dia donc à la fois à M. Goulet et au président du conseil régional de Basse-Normandie que j'ai été invité il y a quelques jours par M. le maire de Caen et que j'ai eu le plaisir d'inaugurer, en sa présence courtoise, le nouveau conservatoire de Caen.

**M. Michel d'Ornano.** Ce conservatoire est largement financé par la région !

**M. le ministre délégué à la culture.** Les autorités de la région connaissent parfaitement l'effort sans précédent que nous consentons et je m'étonne vraiment, monsieur d'Ornano, qu'en cet instant, vous perdiez le ton courtois qui présidait jusqu'à présent à nos relations. (Exclamations du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Daniel Goulet.** Cela n'a rien à voir. Il y a quatre cents millions de centimes en cause !

**M. Georges Tranchant.** M. d'Ornano est courtois : tout ce qu'il demande, c'est son argent !

**M. le ministre délégué à la culture.** La région Basse-Normandie, en 1980, recevait de l'Etat zéro franc, zéro centime. Là est la vérité.

**M. Daniel Goulet.** Il n'y avait pas alors de décentralisation !

**M. Robert-André Vivian.** Et aujourd'hui, combien reçoit-elle ?

**M. le ministre délégué à la culture.** La région Basse-Normandie recevra de l'Etat 3,5 millions de francs.

**M. Robert-André Vivian.** Quand ?

**M. le ministre délégué à la culture.** Pour terminer, je vous rappellerai simplement, messieurs de l'opposition, qu'à mon arrivée au ministère de la culture, dont M. d'Ornano a eu la charge pendant quelques mois, 60 p. 100 des crédits de ce ministère étaient destinés à Paris. Désormais, c'est l'inverse : 60 p. 100 des crédits sont affectés à des communes autres que Paris. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURIE TECHNIP

**M. le président.** La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ma question s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Elle concerne l'avenir de la première société d'ingénierie française, Technip, qui — le Gouvernement le sait bien — traverse dea difficultés considérables dues d'ailleurs à une crise des grands contrats qui a un caractère non pas national mais international. La situation est particulièrement préoccupante puisqu'il est question, dans le plan qui est actuellement soumis au comité d'entreprise, du licenciement de quelque dix cent cinquante personnes.

L'une des causes indirectes des difficultés que connaît cette entreprise mondialement connue est certainement le rachat par l'impulsion des pouvoirs publics, de la société Creusot-Loire Ingénierie.

Je demande au Gouvernement s'il approuve le plan de redressement de l'entreprise qui a été mis en place, et, d'autre part, s'il entend apporter à Technip un soutien qui est nécessaire, ne serait-ce que parce que l'ingénierie est créatrice d'emplois. Chacun sait, en effet, que pour une heure d'ingénierie il y a dix à quinze heures de travail industriel, principalement dans les entreprises françaises.

**M. Jean Velleix.** Pourquoi M. Cousté est-il privé de télévision ?

**M. le président.** M. Cousté n'est pas privé de télévision, mais celle-ci se retire à dix-sept heures. Je constate d'ailleurs que les membres du Gouvernement et les parlementaires — plutôt, me semble-t-il, ceux des groupes de l'opposition que de la majorité, (protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) — ont parfois tendance à dépasser le temps normalement imparti aux questions d'actualité. Celles-ci deviennent bedonnantes et je ne pense pas que ce soit une bonne chose qu'elles prennent de l'embonpoint. Je vous invite tous à y réfléchir. (Protestations sur les mêmes bancs.)

La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le secteur de l'ingénierie est en effet fondamental pour la promotion et le développement de notre industrie et, monsieur Cousté, vous avez eu raison de le rappeler.

Il doit faire face actuellement à deux phénomènes essentiels : d'une part, la baisse des investissements dans l'ensemble du monde et notamment la réduction très importante des grands contrats ; d'autre part, l'émergence dans les pays en cours d'industrialisation de sociétés d'ingénierie qui nous concurrencent. Nous devons donc faire un effort très marqué d'adaptation de l'offre française pour conserver notre avance technologique sur nos nouveaux concurrents. Nous devons aussi abaisser nos coûts et avoir une rigueur encore plus grande dans la gestion.

En ce qui concerne plus particulièrement la société Technip, il faut souligner qu'elle réalise 80 p. 100 de son chiffre d'affaires hors de France. Elle est donc particulièrement sensible à la baisse mondiale des commandes que l'on peut chiffrer à 40 p. 100 en 1983 par rapport à 1982 et qui est du même ordre pour l'année 1984. Je précise cependant que ce n'est pas la France qui a perdu 40 p. 100 de grands contrats mais que l'enveloppe globale s'est réduite de ce pourcentage, notre part étant restée la même.

Dans ce contexte, la charge prévisible de Technip est inférieure, à moyen terme, d'environ 20 à 25 p. 100 à sa capacité potentielle annuelle. Par ailleurs, les pertes d'exploitation de cette société, enregistrées en 1983, sont chiffrées à 224 millions de francs, après une perte de 40 millions de francs en 1982. En 1984, les pertes seront à peu près du même montant qu'en 1983.

Dans ces conditions, il fallait agir. Les pouvoirs publics se sont donc attachés à renforcer la structure en capital de la société Technip, en concertation active avec les actionnaires.

A l'issue d'un premier tour de table, 250 millions de francs ont pu être mobilisés. Mais, naturellement, il n'est pas possible de repousser indéfiniment les ajustements d'effectifs, compte tenu de la sous-charge prévisible de travail qui affectera Technip en raison de la baisse des grands contrats.

Parallèlement à la démarche concernant la structuration du capital, mon ministère n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de rapprocher les parties afin que soit négocié un plan social d'accompagnement cohérent et acceptable par les intéressés. De très nombreuses réunions se sont tenues au ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur en juillet, août et septembre. Après la réunion entre la direction et les représentants du personnel du 8 octobre dernier, d'autres réunions ont eu lieu au sein de l'entreprise et dans mon ministère. L'intersyndicale sera à nouveau reçue par mon cabinet le 5 novembre.

Les négociations en cours traduisent la volonté d'explorer toutes les possibilités susceptibles de ramener le chiffre de 760 suppressions d'emplois à Technip à un niveau très sensiblement inférieur. Conformément à ce que j'ai déjà indiqué, nos efforts conduisent à une réduction sensible des demandes de licenciements déposées.

L'entreprise vient de demander 290 licenciements, dont 190 sur le site parilien et 100 sur les sites de Lyon et Saint-Nazaire, Technip se réservant la possibilité de déposer une deuxième demande de 145 licenciements selon le résultat des négociations sur l'aménagement du travail et l'évolution des structures et aussi en fonction de la concrétisation ou non de certaines commandes qui se négocient actuellement.

En conclusion, mon ministère suit de très près cette affaire avec le double souci de ménager au maximum l'emploi mais aussi d'être réaliste et de tenir compte de la situation internationale dans le domaine des grands contrats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 3 —

#### RAPPELS AU REGLEMENT

**M. Claude Labbé.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

**M. Claude Labbé.** Monsieur le président, je vous remercie de me donner exceptionnellement la parole pour un rappel au règlement alors que nous venons de terminer les questions d'actualité. Je tiens en effet, en votre présence, puisque vous ne présiderez sans doute pas la suite de nos travaux, à faire, devant mes collègues de l'Assemblée nationale, une mise au point qui me paraît s'imposer.

Répondant à une question posée par mon collègue M. d'Aubert, M. Fillioud a déclaré textuellement, d'après le compte rendu sténographique des débats : « Les présidents des groupes parlementaires, à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, ont délibéré sur les recommandations de la Haute autorité. La décision a été prise : chaque formation politique représentée à l'Assemblée nationale par un groupe parlementaire disposera... C'est donc selon cette procédure que se déroulera l'émission... ».

A cette lecture, il apparaît très clairement que les présidents de groupe unanimes et réunis sous votre autorité auraient en quelque sorte donné leur accord.

**M. Robert-André Vivien.** Exactement !

**M. Marc Lauriol.** C'est bien ce que ça signifie !

**M. Claude Labbé.** C'est la raison pour laquelle je me suis vivement opposé aux propos de M. Fillioud, car mon ami M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe Union pour la démocratie française et moi-même avons formulé, au cours de cette réunion, les plus extrêmes réserves, qui vont d'ailleurs nous conduire à ne pas participer à une émission dite de droit de réponse. Son organisation, la manière dont on confond l'information et la propagande, en mêlant les genres, nous amènent à dénoncer une formule à laquelle nous ne pouvons absolument pas souscrire.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Claude Labbé.** Au cours de la réunion informelle que vous présidiez et dont vous êtes le témoin majeur, puisque vous avez même pris des notes sur nos propos, en aucun cas, on a pu considérer que nous donnions notre aval à une telle opération. Dans ces conditions, comment appelez-vous ce qu'a dit M. Fillioud ? Moi, je dis que c'est un mensonge. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je tiens à ce que les choses soient vraiment mises au point et remises en ordre, sous votre autorité, puisque c'est vous qui nous avez convoqués, puisque les propos ont été tenus devant vous et que vous êtes le président de l'Assemblée nationale entière, c'est-à-dire de la majorité et de l'opposition, sauf à ce que vous en décidiez autrement.

Dans cette affaire, l'Assemblée nationale est impliquée parce qu'il s'agit du droit de parole et qu'en la matière la Haute autorité se fonde sur la répartition des formations politiques représentées par des groupes ici-même. Nous disons que cette « opération », car il n'y a pas d'autre terme, est indiscutablement une mauvaise affaire pour la démocratie. Je répète que notre groupe et celui de l'U.D.F. ne s'associeront à aucun moment...

**M. Raymond Douyère.** Vous avez demandé à répondre !

**M. François Massot.** C'est vous qui avez demandé un droit de réponse !

**M. Claude Labbé.** ... à ce qui n'est qu'une opération de propagande pour le Premier ministre.

**M. Georges Le Bail.** Vous avez la mémoire courte !

**M. Raymond Douyère.** Ce n'est pas un rappel au règlement !

**M. Claude Labbé.** M. Fabliau va devenir une sorte de producteur à T. F. 1, disposant d'une émission de grande actualité. Il sera interviewé par M. Jean Lanzl, directeur politique de T. F. 1, ce qui fera apparaître l'émission, aux yeux des téléspectateurs comme une émission de grande information.

Cela passera très vraisemblablement en direct. Ensuite, chacune des formations, de la majorité et de l'opposition, aura droit à un enregistrement de sept minutes, l'après-midi, sans journaliste, en tout cas sans les journalistes de T. F. 1 qui ont refusé d'interroger leurs représentants. M. Lanzl aura le privilège d'interviewer M. le Premier ministre, mais pas les autres.

**M. François d'Aubert.** Quel dommage !

**M. Claude Labbé.** Que pensez-vous de cette distorsion absolument anormale qui fait que d'un côté, il y aura l'apparence d'une émission dite de grande information, de grand public...

**M. Marc Lauriol.** Ce n'est pas cela la démocratie !

**M. Claude Labbé.** ... et de l'autre côté une opération de pure propagande politique ? C'est inadmissible, monsieur le président. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Monsieur Labbé, je ne peux pas laisser dire que M. le secrétaire d'Etat Georges Fillioud a menti.

**M. Robert-André Vivien.** Mais si !

**M. le président.** Je vous en prie ! J'ai écouté M. Labbé, je pense qu'il est tout à fait normal que je lui réponde.

Les présidents de groupe, M. Billardon, M. Labbé, M. Gaudin et M. Brunhes, qui représentait M. Lajoinie, se sont réunis hier matin dans mon bureau, pour apprécier la façon dont on pouvait répondre à l'invitation faite par la Haute autorité d'exercer le droit de réponse à l'issue de l'intervention que fera ce soir le Premier ministre.

Excepté M. Billardon, ouvert à toutes les formules — il l'a dit d'ailleurs en dehors de la réunion —, les présidents de groupes ont été unanimes à déclarer qu'ils n'étaient pas favorables à l'organisation d'une table ronde. M. Billardon s'est alors déclaré favorable à une déclaration de son groupe. La position de M. Brunhes, m'a-t-il semblé, allait à peu près dans le même sens. M. Gaudin m'a indiqué qu'il voulait consulter ses amis et qu'il ne fermait pas la porte à cette solution.

Il n'y a pas eu de délibération. J'ai entendu l'avis des uns et des autres. Vous avez dit *in fine*, monsieur Labbé, que si vous vous trouviez être le seul de votre opinion, que si vous étiez en minorité quant à la possibilité d'une intervention individuelle, vous vous réserveriez la possibilité d'y réfléchir à nouveau.

Il y a eu une discussion où vous, monsieur Labbé, et d'autres, avez souhaité que les présidents de groupe aient le choix des intervenants dans le cadre de la procédure de réponse. Voilà ce qui s'est passé.

Par mon directeur de cabinet, je n'ai pu que transmettre fidèlement ce qui avait été dit. Sur ce compte rendu, je pense que nous pouvons être d'accord.

**M. François d'Aubert.** M. Fillioud a donc raconté des bobards encore une fois.

**M. Claude Labbé.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Labbé.

**M. Claude Labbé.** Ne prenez pas un air excédé parce que je demande à nouveau la parole !

**M. le président.** Je ne prends pas un air excédé.

**M. Claude Labbé.** Vous venez de confirmer, monsieur le président, que les présidents de groupe de l'Assemblée nationale n'ont pas délibéré. Or M. Fillioud a bien dit le contraire.

**M. Emmanuel Aubert.** Il a menti !

**M. le président.** Pour être parlementaire comme vous, je sais ce qu'est une délibération. Par définition, les présidents de groupe réunis dans mon bureau ne délibèrent pas. Ce serait absurde de prétendre le contraire.

**M. Claude Labbé.** M. Fillioud ment !

**M. le président.** Nous n'allons pas chicaner M. Fillioud à partir de la définition du Larousse ou du Robert.

**M. Emmanuel Hamel.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Je pense que, s'il y a unanimité dans cette assemblée, c'est pour souhaiter, comme la France tout entière, que Jacques Abouchar revienne le plus rapidement possible dans son pays. Si une question le concernant n'a pas été posée cet après-midi, c'est parce que chacun des quatre groupes était persuadé que l'un des trois autres la poserait.

Nous avons appris ce matin que l'Afghanistan accepterait, d'une part, que du courrier parvienne à Jacques Abouchar et d'autre part, que des diplomates français prennent contact avec lui. Je ne veux pas douter de l'action que mène M. le ministre des relations extérieures, mais je souhaite que le président de l'Assemblée continue à déployer ses efforts pour que le gouvernement d'Afghanistan comprenne qu'aux yeux de la France

tout entière il est absolument fondamental que Jacques Abouchar revienne dans les délais les plus rapides. M. le Premier ministre, il y a quinze jours, avait lui-même fait savoir que son retour devait être immédiat. Je souhaite, monsieur le président, que vous contribuez à ce qu'il en soit ainsi. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Monsieur Hamel, la représentation nationale est, en effet, unanime à souhaiter le retour rapide de Jacques Abouchar dans ses foyers et chacun de nous doit s'y employer.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. Michel Sapin.)

#### PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1985 (PREMIERE PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985 (n<sup>o</sup> 2347, 2365). Ce matin la discussion générale a été close.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mesdames, messieurs les députés, hier, c'était l'épreuve écrite. Aujourd'hui, c'est l'épreuve orale. (Sourires.)

J'ai été très attentif à la discussion parlementaire. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la plupart des interventions, et j'ai été très frappé par le fait que nombre d'entre elles étaient marquées par le doute quant aux capacités de notre pays à affronter la crise et à en sortir victorieux.

Aux uns et aux autres, je veux dire que lorsqu'on est en charge d'une responsabilité publique, le défaitisme n'est pas de mise. L'intérêt du pays prévaut sur tous les autres. Je comprends que l'on ne soit pas d'accord avec l'orientation économique du budget ou avec les choix qui sont proposés sur tel ou tel point, mais les qualificatifs qui ont été utilisés par certains orateurs de l'opposition ne me paraissent ni justes ni raisonnables. Surenchérir pour récupérer des électeurs n'a jamais porté chance durablement à ceux qui se complaisent dans de tels excès. Notre budget, je le démontrerai dans un instant, est un budget honnête et courageux. Je dirai même que c'est un budget audacieux.

Cela dit, je comprends, à bien des égards, la tonalité générale de ce débat. La crise que le monde traverse est une crise difficile qui n'a pas d'explication toute faite. Est-ce même une crise ? Certains s'interrogent. N'est-ce pas plutôt la mutation d'une société aux prises avec les bouleversements technologiques que l'on connaît ? La question mérite d'être posée, et ce qu'a dit M. Noir à ce sujet m'a vivement intéressé.

Les orateurs du groupe socialiste et M. Lajoinie ont eux aussi évoqué la profondeur de cette mutation. Elle touche à l'économie comme à l'industrie, et elle s'étend à l'ensemble du monde.

La crise est d'ordre monétaire : il est en effet plus difficile, pour une entreprise comme pour un Etat, de planifier et de gérer avec des taux de change flottants qu'à l'époque où les parités fixes facilitaient les prévisions et les calculs.

Mais le changement ne s'arrête pas là. Des relations différentes entre les individus et la société posent en des termes nouveaux le rôle de l'Etat. Des rapports nouveaux s'établissent entre enseignants et enseignés et entre les individus, y compris dans les familles. Tout cela met en cause certaines de nos valeurs traditionnelles, et nous sentons bien qu'il va nous falloir à la fois être fidèles à ces valeurs qui ont fondé notre société et inventer un nouveau type de rapports entre la société et l'individu. C'est cela l'essentiel, et c'est peut-être ce qui explique aujourd'hui que, face à la démarche que nous proposons, naissent ici ou là des interrogations.

J'ai entendu les orateurs de l'opposition nous dire que nous avions rompu avec ce que nous étions. Je ne crois pas que cela soit exact. Nous avons rompu, messieurs, avec la caricature que vous donniez de nous.

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est intéressant !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Depuis que je milite, je vous ai entendus — sinon tous, du moins certains d'entre vous — exprimer l'idée que les socialistes ne comprenaient pas la société, qu'ils étaient partisans du tout Etat, qu'ils se complaisaient dans la bureaucratie, qu'ils n'étaient pas capables de bien gérer. Permettez-moi de vous dire que la réponse a été apportée...

**M. Georges Tranchant.** Par les chiffres !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... depuis longtemps, et si l'on veut bien se pencher sur la gestion d'un grand nombre de villes de France depuis un demi-siècle, on s'aperçoit que les socialistes ont démontré de longue date leur capacité à gérer.

**M. Georges Tranchant.** Avec Guy Mollet ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous sommes dans une société d'économie mixte, a dit le Président de la République, et dans cette société d'économie mixte, le rôle du secteur public est plus ou moins important. Nous avons voulu qu'il soit plus important.

Le rôle de l'Etat n'est pas de se mêler de tout, mais il doit manifester clairement son autorité et la bureaucratie, qui caractérise toutes les sociétés modernes, les sociétés capitalistes comme les sociétés d'inspiration social-démocrate et les sociétés communistes, est contraire à l'aspiration profonde des socialistes qui vise à libérer les individus, à leur permettre d'exercer davantage de responsabilités dans les ateliers, les usines, les bureaux ou dans les communes. C'est la décentralisation.

Depuis trois ans, et nous avons l'ambition de continuer, nous nous efforçons de libérer les initiatives, de libérer les capacités de création des entreprises et des individus. Trop d'Etat — nous l'avons constaté — n'est pas satisfaisant, surtout quand cela se ramène simplement à trop de bureaucratie, trop de paperasse, trop de circulaires.

Je reconnais volontiers que nous avons dû publier, nous aussi, des circulaires et des décrets, mais admettez en contrepartie que le mouvement date depuis longtemps. C'est avec ce mouvement de bureaucratie que nous entendons rompre et, pour cela, il fallait naturellement rechercher, dans le même temps, une plus grande productivité de l'Etat, de notre économie. C'est ce qui explique notre volonté de baisse des prélèvements obligatoires.

Mais modernisation économique et meilleure productivité ne vont pas sans amélioration des relations sociales. Nous avons beaucoup fait à cet égard. De même que la décentralisation n'est plus contestée aujourd'hui, les lois Auroux entrent peu à peu dans la réalité profonde des entreprises, et l'on en enregistre ici ou là les effets positifs.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je tenais à dire d'entrée de jeu. Il y a, en effet, une crise. Plusieurs réponses peuvent lui être apportées. La nôtre vise à libérer les énergies, à stimuler l'esprit d'initiative. Telle est la signification profonde du projet de budget que nous vous soumettons.

Nous avons eu un débat sur les chiffres. Il y a vraiment eu, dans ce domaine, une présentation caricaturale de nos documents et de nos intentions.

Premier point : y a-t-il, oui ou non, baisse de 1 p. 100 des prélèvements obligatoires ?

**M. Edmond Alphandéry.** Non !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le chiffre de 44,7 p. 100 de prélèvements pour 1984 est à comparer à celui de 1985 : 43,7 p. 100.

Ces chiffres ont été établis par l'I.N.S.E.E. selon les normes internationales et j'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises le directeur de cet institut pour m'assurer de leur conformité avec les normes en vigueur.

Comme je l'ai indiqué hier, ils sont soumis aux experts internationaux comme aux experts nationaux, et je m'engage à accepter par avance toutes leurs conclusions.

Deuxième point : vous nous dites, messieurs de l'opposition, qu'il y a certes baisse des impôts — encore que certains le nient — mais vous ajoutez : il y a eu augmentation des taxes, et en particulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Et du téléphone !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vais y venir. J'ai l'intention d'avoir un débat de vérité et, sur tous les points, une réponse sera apportée.

J'ai déjà expliqué les raisons de l'augmentation de la T.I.P.P. Quand on sait quel enjeu représente l'équilibre de notre commerce extérieur, il me semble qu'un consensus devrait s'établir dans notre pays autour de la volonté de réduction de la consommation pétrolière. Mais là n'est pas le sujet.

Vous nous dites : « Vous avez augmenté les taxes et vous baissez les impôts : l'un compense l'autre. » Je vous réponds : « Non ! » Car l'augmentation de la T.I.P.P. est bien prise en compte dans le calcul des prélèvements de 43,7 p. 100. Sans la majoration de la T.I.P.P., la baisse des prélèvements aurait été plus forte. Voilà la vérité.

Certains contestent la nature des tarifs téléphoniques, estimant qu'il s'agit d'un prélèvement obligatoire. Nous rejetons cette analyse, d'autant que ceux qui nous ont précédés aux affaires n'ont jamais inclus la taxe téléphonique dans les prélèvements obligatoires puisqu'elle sert à financer un service. Et quand bien même on l'intégrerait parmi ces prélèvements, cela ne jouerait que pour moins d'un dixième de point sur le pourcentage des prélèvements obligatoires.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Il convenait effectivement de le dire !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Voilà la vérité ! Elle est incontestable.

J'en viens à la baisse des impôts, sur laquelle reviendra M. Emmanuelli. Comme je l'ai dit hier, les Français jugeront en recevant leur feuille d'impôt. Ils constateront que la baisse est importante non seulement en francs constants, mais aussi, pour un grand nombre d'entre eux, en francs courants.

Troisième élément de débat en ce qui concerne les chiffres : le déficit de 3 p. 100 du produit intérieur brut. On peut discuter des effets du déficit budgétaire — et j'y reviendrai. Mais ce chiffre sera respecté, de même que nous respecterons les 3,3 p. 100 annoncés pour l'année 1984. Le collectif qui vous sera soumis en témoignera. Nous rouvrirons le débat à ce moment-là.

Ainsi que je l'ai annoncé lors de mon entrée en fonctions, un état résumé des opérations du Trésor sera régulièrement publié. L'authenticité de nos chiffres pourra donc être vérifiée par le Parlement, notamment par le président de la commission des finances. Cela aussi constituera une première dans l'exercice du contrôle normal du Parlement sur les activités gouvernementales.

**M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le quatrième point relevé concerne la débudgétisation.

La création d'un budget annexe de la navigation aérienne correspond à une plus grande souplesse dans la gestion. Elle ne change rien aux prélèvements obligatoires. Le budget est une institution vivante. Certaines dépenses y entrent, tels l'allocation aux adultes handicapés, qui représente 13 milliards de francs et qui est à la charge du budget depuis deux ans, ou le dégrèvement de la taxe professionnelle qui porte sur 10 milliards de francs. D'autres en sortent. Cela s'est toujours passé ainsi.

**M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Bien sûr !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je citerai, en particulier, les crédits afférents à la filière électronique. Je rappellerai également, non par goût de la polémique, mais par souci de la vérité, que lorsqu'en 1977 la caisse d'amortissement pour l'acier, de funeste mémoire, a été « sortie » du budget de l'Etat, il s'agissait bien d'une débudgétisation. Et je n'aurai pas la cruauté de rappeler quels étaient les responsables des affaires de l'Etat.

**M. Guy Béche et M. Raymond Douyère.** Il faut le dire !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Cinquième point : la dette.

Il ne faut pas confondre, comme on le fait trop souvent, la dette intérieure et la dette extérieure. La dette intérieure représente en France 18 p. 100 du produit intérieur brut, moins que dans la plupart des pays industrialisés cités comme exemple. Aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et au Japon, elle est de l'ordre de 50 p. 100 du produit intérieur brut. Mais j'admets volontiers, comme le président de la commission des finances, que cela peut poser problème.

Il est essentiel, à cet égard, de diminuer le déficit budgétaire, en tout cas de ne rien faire qui puisse l'aggraver. C'est pourquoi, il est nécessaire de veiller de façon scrupuleuse à l'exécution du budget.

J'en ai déjà donné quelques raisons. Il n'y a pas que le budget de l'Etat qui soit financé de façon publique, il y a aussi ce qu'on appelle les administrations et, en particulier, la sécurité sociale.

Depuis 1981, par rapport aux autres pays de l'O. C. D. E., les besoins de financement en pourcentage du P. I. B. en France ont été inférieurs à la moyenne. Je ne dis pas pour autant qu'il faille augmenter ce chiffre. Je me suis évertué hier à expliquer pourquoi, mais je tiens à revenir un instant sur ce point.

D'abord, il y a la charge de la dette dans le budget de l'Etat. Comme je l'ai dit, elle est de 8 p. 100 — 10 p. 100 par rapport aux recettes, faisiez-vous remarquer, monsieur le président Goux. C'est incontestable. Mais M. Tranchant, qui annonçait qu'elle représentait 50 p. 100 du prélèvement fiscal, devrait se rendre compte que cela ne fait que 10 p. 100 tous impôts compris.

**M. Georges Tranchant.** 50 p. 100 des impôts directs !

**M. Christian Goux, président de la commission.** Cela n'a pas de sens !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Tranchant, vous savez tout comme moi que, lorsque l'on calcule le montant des impôts, c'est dans leur intégralité.

Mais laissons ce débat et revenons à la question principale. Le besoin de financement public doit être limité. Et il l'a été, notamment cette année, grâce à l'excédent dégagé par la sécurité sociale. Il le sera encore davantage l'an prochain grâce à l'équilibre des comptes des administrations et des principales entreprises publiques. Cela accroîtra la marge de manœuvre de notre économie en nous permettant de poursuivre l'effort qui a été engagé en vue de réduire les taux d'intérêt réels.

Je reviendrai un instant sur la dette publique. Celle-ci est inférieure à celles de la plupart des pays industrialisés et, si nous avions eu la même attitude que certains voisins européens, le déficit de notre économie aurait été plus grand et le chômage aurait crû davantage.

Le chiffre de 2 350 000 chômeurs a été avancé et des comparaisons ont été établies avec d'autres pays européens. Pour ma part, j'observe que, si nous avions le même taux de chômage qu'en Grande-Bretagne, nous aurions 460 000 chômeurs de plus. Avec le taux de chômage des Pays-Bas, nous en aurions 1 100 000 de plus et avec un taux de chômage égal à la moyenne des pays de la Communauté économique européenne, nous en comptons 230 000 de plus qu'actuellement.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne me réjouis pas de cette constatation, car, ainsi que je l'ai souligné hier, 2 350 000 chômeurs, c'est trop et il faut tout faire pour réduire leur nombre. Mais il faut savoir qu'entre 1981 et 1984 nous avons fait mieux que tous les autres. Le chômage, par exemple, a doublé en République fédérale d'Allemagne pendant cette période.

Pour ce qui concerne la croissance économique, la France a, dans le même temps, obtenu de meilleurs résultats que la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Et ils sont meilleurs que la moyenne des pays de la Communauté économique européenne.

Voilà qui explique que la dette intérieure ait été augmentée. Malgré tout, elle reste inférieure à celle des pays que je viens de citer. Les polémiques sur ce sujet sont donc inutiles.

Mais nous avons — et personne n'y a fait allusion au cours de la discussion générale — traité le chômage de façon sociale. Un plus grand nombre de travailleurs ont opté pour la préretraite et nous avons ouvert de nombreux centres de formation pour les jeunes. Il est clair que nos résultats sont meilleurs que ceux des pays voisins.

Cela étant, il faut, j'en conviens, retrouver le chemin de la croissance économique. C'est en effet le traitement économique du chômage qui permettra de régler durablement ce problème. La croissance ne se décrète pas ; elle repose sur un certain nombre de conditions. Et nous devrions pouvoir trouver une majorité d'idées sur ses conditions, sinon sur les moyens.

Première condition : l'assainissement de notre économie. Celui-ci est en bonne voie.

Deuxième condition : la modernisation de notre industrie. Nous avons fait beaucoup, mais il faut continuer.

Troisième condition : la formation des hommes. La ressource humaine est sans doute la principale de nos ressources. Là encore, nous avons fait beaucoup. Mais cela suppose l'assainissement de notre économie.

Pour cela, la lutte contre l'inflation doit reater notre objectif prioritaire. Comme je le disais hier, un taux d'inflation inférieur de 2 p. 100 à celui que nous connaissons actuellement nous

situerait au même niveau que nos partenaires européens et permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat des Français et notre capacité de vente à l'extérieur.

Cela suppose évidemment un effort de productivité. Celui-ci doit être engagé partout dans les entreprises, dans les banques, dont j'attends beaucoup, dans le commerce, où la concurrence doit jouer à plein, et naturellement dans l'administration et l'appareil de l'Etat.

C'est ce que nous entendons faire. Et tel est le but de la loi de finances pour 1985.

La productivité est un terme dont on avait quelque peu oublié la signification. Dans les années de l'immédiat après-guerre, ce thème mobilisait toutes les énergies, qu'il s'agisse des responsables syndicaux, de toutes tendances, des chefs d'entreprise et des responsables politiques. C'est l'amélioration de la productivité en France depuis trente ans qui a permis de réaliser les progrès qui ont caractérisé ces années, qu'on a qualifiées de « trente glorieuses ». Et la baisse de la productivité de la France par rapport à ses principaux concurrents internationaux à partir du milieu de la décennie 1970 entraîne aujourd'hui de graves conséquences sur la balance des paiements, car nous ne sommes plus suffisamment concurrentiels, qu'il s'agisse de ce qu'on appelle les « invisibles », c'est-à-dire les transports ou les assurances, par exemple, ou des produits industriels. En effet, notre industrie n'a pas été modernisée à temps dans ses profondeurs, même si je ne conteste pas que des résultats aient été enregistrés pour ce qui est des télécommunications, en matière ferroviaire, avec le T. G. V., et dans le domaine spatial.

Cette amélioration de la productivité est-elle à notre portée ? Est-elle possible ? Personnellement, je le crois, d'autant plus que la conjoncture internationale nous facilite les choses. On peut discuter de la profondeur de la reprise américaine et s'interroger sur son caractère durable. Il est sûr qu'elle ne se poursuivra pas pendant de longues années au rythme actuel, mais la reprise qui a été enregistrée a actuellement un effet d'entraînement sur les échanges commerciaux dans le monde et commence à avoir des effets bénéfiques sur l'économie européenne.

Je pense effectivement que nous devons éviter d'être dans le wagon de queue et rattraper au plus vite les meilleurs. C'est une question de volonté et de confiance dans nos capacités.

M. Lajoie a posé le problème du pouvoir d'achat. Je confirme que non seulement le pouvoir d'achat moyen sera préservé, mais que, sous le double effet des améliorations apportées aux prestations sociales et de la baisse des impôts, le revenu disponible des Français, qui n'aura augmenté que de 0,2 p. 100 en 1984 — et encore ce chiffre est-il l'objet de contestations — sera accru de 1,6 p. 100 en 1985.

Je répondrai maintenant à ceux dont je disais tout à l'heure qu'ils étaient habités par le doute.

Dans un discours que j'ai apprécié car la critique était solide, si les propositions étaient peut-être un peu minces, vous avez parlé, monsieur Alphandéry, d'« économie en déclin ». C'est là, je crois, le cœur de notre débat. Vous êtes convaincu que le pays est en déclin. Je suis au contraire persuadé qu'il connaît actuellement un redressement dont les effets vont se faire progressivement sentir.

Economie en déclin, avec-vous dit ? La désinflation n'est pas contestée. L'inflation atteignait 14 p. 100 en 1981.

**M. Adrien Zeller.** Et le différentiel d'inflation ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Attendez la totalité des chiffres, monsieur Zeller !

Nous sommes à 7 p. 100. J'aurais préféré que ce chiffre soit inférieur, mais je constate ce résultat. Vous avez fait observer, monsieur Alphandéry, que les autres faisaient mieux que nous. Qui conteste que la République fédérale d'Allemagne fasse mieux que nous ? Il n'en reste pas moins que, chez l'ensemble de nos partenaires, la désinflation se fait à ce rythme d'environ 2 p. 100 par an.

Quant au différentiel d'inflation, il était, en 1981, de 3 p. 100 avec nos principaux partenaires.

**M. Adrien Zeller.** Avec la liberté des prix !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il est aujourd'hui de 2 p. 100. Même sur ce terrain-là, le plus difficile compte tenu des habitudes et des comportements des Français, nous avons fait mieux que les gouvernements d'avant 1981, sans récession et sans ponction, comme dans d'autres pays, sur le pouvoir d'achat des ménages. Voilà la réalité des chiffres ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En ce qui concerne la production intérieure brute, j'ai déjà cité les chiffres : 1,3 p. 100 en 1984 ; 1,8 p. 100 en 1985. Ceux-ci ne sont contestés par personne.

J'ajoute que l'indice de la production industrielle de la France, qui vient de sortir, atteint, pour le mois de septembre 1984, le chiffre de 136, battant son record historique. Tels sont les résultats. L'investissement repart. Les enquêtes récentes de l'I. N. S. E. E. et celles de la Banque de France, qui ne sont pas contestées, le démontrent.

Par conséquent, nous voyons s'amorcer un mouvement profond dans notre pays, un mouvement qui prouve que nous sommes repartis sur la bonne voie. Celui-ci est dû non seulement à la qualité de la gestion gouvernementale...

**M. Edmond Alphandéry.** Malgré cette gestion !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... mais aussi à l'effort accompli par la France.

Le redressement, monsieur Alphandéry, se confirme sur tous les terrains.

J'ai parlé de l'inflation, de l'investissement ; j'en viens au commerce extérieur. Nous avons enregistré de bons résultats au mois d'août et, pour septembre, j'annonce à la représentation nationale un excédent de 500 millions de francs. Voilà les résultats ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Cet excédent montre que nos importations sont restées stables alors que nos exportations ont augmenté. Ce qui prouve que la capacité de vendre de la France s'est améliorée. Le Gouvernement, les chefs d'entreprise, tout le monde peut se mobiliser. C'est pourquoi l'hypothèse d'un déficit limité à 30 milliards de francs que j'avais retenue pour 1984 n'est pas trop optimiste, mais plutôt pessimiste. Cela ne signifie pas pour autant que tout est gagné et qu'il faut relâcher l'effort.

J'ai parlé de la consommation pétrolière, des mesures d'encouragement à l'exportation et des premières mesures de libération des changes du mois d'août dernier. Les conditions sont créées pour que nos entreprises soient compétitives sur le marché international.

Quant à la balance des paiements, nous avons un excédent de 5 milliards de francs au troisième trimestre, ce qui veut dire que nous sommes à moins 5 milliards de francs depuis le début de l'année. Le chiffre de moins 20 milliards de francs, que j'avais retenu, était donc, lui aussi, pessimiste. Nous ferons mieux que prévu.

Voilà, monsieur Alphandéry, la réponse d'une économie en déclin à toutes vos prévisions pessimistes et à votre défaitisme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Edmond Alphandéry.** Je vous répondrai tout à l'heure.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne reviens pas sur la situation financière des entreprises, j'en ai longuement parlé hier.

Je voudrais maintenant m'arrêter un instant sur une question controversée : celle de l'équilibre de la sécurité sociale. Cette année, la sécurité sociale dégagera un excédent que l'on peut évaluer entre 15 et 18 milliards de francs. A cet égard, j'ai entendu dire, dans ce débat, et lu dans des articles rédigés par les meilleurs experts, que ce résultat est fragile et que le déficit reprendra dès l'année prochaine. Je ne le crois pas. Ceux qui s'expriment ainsi n'ont pas observé l'évolution des dépenses de santé.

Entre 1973 et 1982, les dépenses de santé se sont accrues en volume de 6,3 p. 100 par an en moyenne ; en 1983, de 1,7 p. 100, et, en 1984, elles augmenteront de 2 p. 100. Telle est la réalité des chiffres !

Ici ou là, on prétend que ce résultat est dû à des sacrifices que nous aurions demandés aux Français. Je pense, au contraire, qu'il est dû très largement à la prise de conscience par les Français du fait que le système ne résisterait pas à un trou permanent, de sorte qu'il faudrait en venir à un système à deux vitesses, avec une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres, ou à l'institution d'un ticket modérateur, comme on a essayé de le faire sans succès dans le passé.

Il arrive aux hôpitaux, c'est vrai — à celui de Nevers, par exemple — de se plaindre de la baisse de leur taux de fréquentation. S'il en est ainsi, c'est parce que les malades y restent moins longtemps, que la médecine a accompli des progrès considérables, notamment dans le domaine biochimique. Cette situation mérite réflexion. Sans doute a-t-on réalisé trop de lits d'hôpitaux, fait trop de béton, comme on le disait ce matin. Il faut moderniser les hôpitaux et les blocs chirurgicaux, installer des scanners et tous les moyens de la technique moderne — et je sais de quoi je parle, pour avoir récemment vécu une expérience douloureuse. Mais pourquoi laisser dans les hôpitaux

des gens qui n'ont rien à y faire ? Je pense en particulier aux personnes âgées qui, lorsqu'elles ne sont pas malades, devraient trouver dans une maison de retraite l'accueil et le confort qu'elles sont en droit d'attendre ; ce qui suppose un effort financier et un effort de redéploiement des personnels. Il faut que nous soyons capables de supprimer certains lits d'hôpitaux et de créer des maisons de retraite de qualité. Voilà la vérité !

**M. Adrien Zeller.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Zeller, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Adrien Zeller.** Je vous remercie, monsieur le ministre. Je vis ce problème des hôpitaux et des maisons de retraite dans ma ville.

**Plusieurs députés socialistes.** Nous aussi !

**M. Adrien Zeller.** Je suis président du conseil d'administration de l'hôpital, qui dispose d'une maison de retraite. Il y a un an et demi, nous avons appris la suppression des subventions qui nous avaient été accordées pour la création de nouvelles maisons de retraite. Alors, je m'interroge sur la cohérence du discours que j'entends.

Par ailleurs, chacun sait que les personnels des hôpitaux sont en état de désespérance.

Enfin, aujourd'hui, au mois d'octobre, l'hôpital de ma ville n'a toujours pas reçu l'autorisation d'une dérogation de prix, qu'il avait demandée au mois de février dernier, afin de payer les charges des investissements consentis l'année dernière.

Voilà la vérité ! Voilà la réalité ! Le reste, c'est trop souvent du vent !

**M. Emmanuel Hemel.** La situation est la même dans le Rhône.

**M. Guy Bêche.** Vous avez mal investi !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Zeller, je vous répondrai d'autant plus volontiers que nous avons déjà eu cette conversation et que j'avais cru comprendre que vous partagiez certains de mes soucis.

Personne ne nie que la modification des habitudes et des comportements peut poser problème. Lorsque j'étais en charge des affaires sociales, je me suis efforcé de les résoudre et je suis certain que Mme Georgina Dufoix agira de la même façon.

**M. Guy Bêche.** Nous lui faisons confiance !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il faut prendre les mesures particulières qu'exige chaque situation, mais il ne faut pas pour autant identifier un cas particulier à une situation générale.

**M. Emmanuel Hemel.** La multiplication des cas particuliers crée une situation générale.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La meilleure réponse sera fournie par l'enquête que nous avons demandée, Mme Georgina Dufoix et moi-même. Il faut savoir quelle est la réalité de la situation hospitalière. Les besoins de financement sont beaucoup moins grands que ce qui est avancé généralement, mais ce qui doit être fait le sera. J'en avais pris l'engagement et, en ma qualité de ministre de l'économie, des finances et du budget, je n'y ferai pas obstacle.

Mais la vraie question est de savoir s'il fallait ou non prendre les mesures de transformation des structures que nous avons prises. Pour ma part, je crois que nous avons eu raison car nous avons ainsi apporté une réponse moderne et durable à la situation hospitalière.

**M. Adrien Zeller.** Créez des maisons de retraite !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais je n'ai jamais nié, monsieur Zeller, la nécessité des redéploiements, que ce soit des hôpitaux vers les maisons de retraite ou à l'intérieur même des hôpitaux, où il y a sans doute trop de postes administratifs et pas assez de postes de soins. Cela suppose que l'on continue à moderniser la gestion et que certaines habitudes disparaissent. C'est en bonne voie et il suffit de continuer.

S'agissant du redressement de notre économie, je dois faire état d'autres éléments. Considérons la situation du nouveau secteur nationalisé qui a souvent été évoquée. En 1981, les entreprises qui le composent, mais qui n'étaient pas encore nationalisées, totalisaient un déficit de 2 378 millions de francs. En 1984, elles réaliseront un bénéfice de 1 800 millions de francs. Et ne dites pas que nous faisons preuve de trop d'optimisme, car les résultats du premier semestre de 1984 dégagent déjà un excédent de 1 673 millions de francs

Cette réalité s'ajoute aux autres. C'est la preuve d'une gestion de qualité, due au Gouvernement, qui en a pris la responsabilité, aux chefs d'entreprises, mais aussi aux personnels, qui doivent être associés plus étroitement à la marche de leur entreprise. Ce qu'ont dit les représentants du groupe communiste à cet égard est juste. Les salariés représentés dans les conseils d'administration doivent bénéficier d'un droit de regard sur le secteur public, sur la gestion de leur entreprise et sur les futures grandes orientations. Certes, ils ne doivent pas intervenir dans la gestion courante — ils ne le demandent pas d'ailleurs — mais ils doivent se sentir solidaires de leur entreprise.

J'ajouterai encore quelques mots sur l'agriculture, dont la situation a été évoquée à juste titre sur tous les bancs de cette assemblée et, en particulier, par un représentant du groupe socialiste. Les crédits de l'agriculture augmenteront, y compris ceux qui sont affectés aux comptes spéciaux du Trésor et au B. A. P. S. A. Le projet de loi de finances contient deux dispositions particulières en faveur des agriculteurs : la première intéresse les producteurs laitiers, la seconde est la reconduction de l'aide fiscale aux carburants agricoles. De plus, j'ai déjà indiqué que j'étais favorable à l'amendement relatif aux stocks à rotation lente.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** D'autres amendements seront examinés au cours de la discussion. M. le secrétaire d'Etat chargé du budget les étudiera avec le souci que les agriculteurs se sentent partie prenante à l'effort de redressement engagé dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Par ailleurs, on m'a demandé si nous tiendrions nos engagements internationaux. Cela va de soi. Mais la politique agricole commune est aujourd'hui menacée par un niveau insuffisant des ressources propres de la Communauté économique européenne. C'est la raison pour laquelle M. le ministre de l'agriculture, M. le ministre des affaires européennes et moi-même avons insisté pour que cette question fondamentale soit réglée au cours de l'exercice 1985, faute de quoi la politique agricole commune serait alors remise en cause.

Il est vrai que nous rencontrons quelques difficultés avec nos partenaires. La Grande-Bretagne n'a pas adhéré à la politique agricole commune et à la Communauté économique européenne sans réserves. Permettez-moi de rappeler que son adhésion remonte à une époque où nous n'exercions pas de responsabilités étatiques. Depuis plusieurs années, ce pays a engagé — avec ténacité, il faut bien reconnaître — une bataille autour de la restitution de son chèque. Ce n'est pas non plus un gouvernement de la majorité actuelle qui a, le premier, accepté le principe de cette restitution. C'est dire que les difficultés que nous connaissons à l'heure actuelle au niveau de la Communauté économique européenne, difficultés qu'il nous faut surmonter, sont dues, pour une très large part, à l'héritage de relations internationales que nous devons assumer totalement.

Mesdames, messieurs les députés, je crois en effet que le redressement de notre économie est en bonne voie. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille céder à la facilité, relâcher l'effort auquel nous avons appelé le pays à participer. La rigueur est de règle lorsqu'on gère les affaires publiques. La rigueur, pour moi, c'est simplement la bonne gestion.

Je tiens à remercier les porte-parole du groupe socialiste, le président et le rapporteur de la commission des finances pour l'éclairage qu'ils ont donné à ce projet de budget et pour le concours qu'ils nous apportent.

Nous avons eu un débat avec M. Christian Goux sur l'étendue du déficit budgétaire et sur la nécessité de le juguler. Je partage pour l'essentiel son analyse. Je souhaite que la façon dont le budget de 1985 sera exécuté puisse apporter, sur tel ou tel point, réponse aux questions qu'il a justement posées. Je lui demande simplement de comprendre — et je suis convaincu qu'il le fera — que l'effort de réduction des dépenses publiques engagé par ce gouvernement dès 1984, effort qui sera amplifié en 1985, ne doit pas compromettre le redressement économique. Et c'est pourquoi rien de ce qui touche à l'investissement et aux dotations en capital ne doit être sacrifié. A partir de là, il faut, en effet, que l'Etat améliore sa productivité et que nous puissions réduire la charge de la dette par la diminution des taux d'intérêts réels. Je m'y suis engagé et je confirme cet engagement devant le Parlement.

Monsieur le rapporteur général, je vous l'ai dit hier, votre rapport sera pris en compte. Toutes les questions que vous avez posées méritent réponse. S'agissant du carry-back, je vous ai déjà indiqué que le Gouvernement prendrait en compte cette disposition, moyennant deux réserves. Le débat parlementaire

démontrera à nouveau notre volonté de faciliter la situation des entreprises en difficulté, de telle sorte que le redressement de leurs comptes leur permette d'investir et de créer des emplois. Cette question a d'ailleurs été justement posée par plusieurs membres de cette assemblée.

Après avoir entendu l'ensemble des représentants des groupes, sans doute ne puis-je compter, si j'ai bien compris, que sur le groupe socialiste pour voter ce projet de budget.

**M. Edmond Alphandéry.** Et encore ! A l'exclusion de M. Goux !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Alphandéry, laissez M. Goux s'expliquer lui-même. Ne parlez pas pour lui !

**M. Adrien Zeller.** Il s'est exprimé !

**M. Edmond Alphandéry.** Il critique le budget !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Beaucoup de choses vous séparent, sur bien des points.

**M. Edmond Alphandéry.** Pas beaucoup !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En tous cas, je me sens plus proche des positions de M. Christian Goux que des vôtres. D'ailleurs, je ne crois pas pouvoir compter sur votre soutien...

**M. Edmond Alphandéry.** On verra !

**M. Raymond Douyère.** Vous évoluez, monsieur Alphandéry !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... alors que je suis sûr de pouvoir compter sur celui de M. Christian Goux. De toute façon, je ne vous demande pas de me soutenir. Il est des moments dans l'histoire d'un pays où la solitude d'un gouvernement, d'un ministre, et d'un groupe parlementaire face aux turbulences politiques est un encouragement à aller de l'avant.

**M. Guy Béche.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les tâches difficiles ne me rebutent pas. D'ailleurs, c'est un peu la caractéristique de mon action politique. J'ai rarement été placé à des postes où la situation était aisée.

**M. Adrien Zeller.** C'est donc si grave ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Certains pourraient se décourager. Pour moi, je le répète, c'est plutôt un encouragement à aller de l'avant. Certes, la situation n'est pas facile, mais les difficultés viennent surtout du doute, du scepticisme distillés par ceux qui n'ont pas confiance dans l'avenir de notre pays, dans sa capacité à se mobiliser et à créer.

Les chiffres que j'ai cités démontrent que votre discours appartient déjà au passé et que c'est nous qui sommes sur la voie de l'avenir. Il faudra sans doute encore un peu de temps pour que vous en preniez conscience, mais je suis convaincu que, tôt ou tard, le pays, à défaut de ceux qui croient le représenter dans ses profondeurs, nous comprendra.

Je souhaite qu'au-delà du groupe socialiste, de honnes volontés viennent s'associer à nous. M. Stirn a porté sur le projet de budget un jugement que j'ai apprécié. Les représentants du groupe communiste ont laissé planer une incertitude sur leur vote final : nous sommes prêts à entendre ce qu'ils ont à dire sur tel ou tel article du projet de loi de finances.

Ce que je crois, c'est que plus nous serons nombreux à affronter la situation actuelle, plus nous serons nombreux à tirer dans le même sens, plus nous serons nombreux à avoir confiance en nous-mêmes, plus vite les résultats positifs seront accumulés.

Je crois que la division de la France n'est pas saine. Je crois que la division des forces de progrès n'est pas bonne. Chaque fois, dans notre histoire, que les forces de progrès se sont rassemblées, chaque fois que le monde du travail et que les forces de l'esprit se sont rassemblés, la France a été capable de franchir les caps les plus difficiles.

C'est pourquoi je répète que j'ai pris rendez-vous avec le pays. Ma conviction que nous sommes sur la voie du redressement est si grande que je demande au pays de nous juger dans quelques mois. Je lui demande de nous aider à gagner la bataille de l'inflation. Je demande aux chefs d'entreprise de nous aider à faire reculer le chômage en étant les meilleurs à l'exportation et en investissant davantage.

Dans quelques mois, nous pourrions juger les résultats et nous dirons : « Voilà ce qui a été obtenu sur le terrain de la lutte contre l'inflation. Voilà ce qui a été obtenu pour redresser nos comptes malgré un dollar qui a augmenté dans les proportions que vous savez. Voilà ce que nous avons obtenu ensemble. »

Lorsque j'avais la responsabilité de la sécurité sociale, j'ai dit aux Françaises et aux Français : « Aidez-nous à redresser les comptes. Le prélèvement exceptionnel de 1 p. 100, mesure transitoire, sera supprimé comme le Gouvernement s'y est engagé. »

Il va de soi que si les résultats obtenus dans les prochains mois répondent à mon espoir et à la volonté qui m'anime — volonté, je le crois, que le pays est prêt à partager si l'on cesse de semer le doute et la division — il faudra que les Français, et en particulier les plus démunis d'entre eux, en tirent le bénéfice. S'il faut en effet compter aujourd'hui sur l'effort de tous, il est important, et c'est cela la solidarité, que les plus démunis en tirent le meilleur profit.

Ce que j'avais annoncé hier, à savoir que, pour ceux qui ont le moins, on doit demander à ceux qui ont le plus, s'est concrétisé par une décision du conseil des ministres. Je demande aux uns et aux autres, dans un esprit de solidarité, d'accomplir l'effort national de redressement, déjà bien engagé, qui peut nous permettre d'aller plus loin. C'est une question de confiance et une question de volonté. Hier, l'un d'entre vous a dit : « Au scepticisme de l'intelligence, il faut opposer l'optimisme de la volonté ! » Cette formule de Gramsci, je la fais volontiers mienne.

Je terminerai en citant un poète que je connaissais un peu, et que je connais un peu mieux maintenant parce que sa ville d'origine, Charleville, est jumelée avec Nevers. Arthur Rimbaud qui a beaucoup interpellé notre génération, a dit : « Notre pâle raison nous cache parfois l'infini. »

Oui, les querelles d'experts, de circulaires et de chiffres nous masquent un peu, et parfois beaucoup, la rénovation profonde qui s'opère dans notre pays, dans les mentalités, dans les comportements et dans le tissu industriel.

**M. Edmond Alphandéry.** Et dans la gauche !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je crois qu'avec de la volonté et de l'optimisme, la France peut gagner. Telle est la signification de ce budget. Qu'ici ou là on nous appelle à rester dans le cadre des orientations que nous avons choisies, je le comprends, mais ne doutez pas des chances de la France. Elle a des atouts : tirons-en le meilleur parti. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Rimbaud vous aurait dit : « Vous êtes le bateau ivre ! »

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs les députés, un a beaucoup parlé du pessimisme, du scepticisme et du doute qui auraient envahi les hypothèses économiques fondant ce budget. Je n'y reviendrai pas, mais je répondrai sur un point qui est au cœur même du budget : la baisse des prélèvements obligatoires. M. Pierre Bérégovoy a souligné à l'instant qu'elle était incontestable.

J'ai écrit la semaine dernière que les Français n'y croyaient pas et que je comprenais ce scepticisme. Je comprenais qu'après trente-neuf ans de hausse continue des prélèvements publics, ils aient quelques difficultés à imaginer que, brutalement, et par le fait de la simple volonté, on puisse inverser la tendance. Je disais aussi que j'étais persuadé que le débat budgétaire permettrait de faire reculer ce scepticisme et que je n'avais aucun doute quant au jugement des Français lorsqu'ils compareraient leurs feuilles d'impôts, en francs courants ou en francs constants.

J'observe que le débat a beaucoup progressé depuis deux jours : nous ne sommes plus, comme la semaine dernière ou il y a quinze jours, en face d'une contestation en blanc de la baisse des prélèvements obligatoires ou d'un scepticisme total. Si j'ai bien compris, seule la tarification téléphonique pose encore problème car, sur tout le reste, des explications ont été données. Chacun sait désormais que la fiscalité pétrolière — elle n'est d'ailleurs pas excessive et les chiffres ont été rappelés — figure bien dans les prélèvements obligatoires. Comme la baisse concerne les impôts directs et les impôts indirects, on ne voit pas comment l'Etat pourrait reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Reste le problème de la tarification téléphonique, sur lequel M. Destruade est intervenu au cours de la discussion générale et qui mérite qu'on s'y arrête. Depuis très longtemps, en effet, il y a eu une tendance à la sous-tarification, et l'endettement considérable de certaines grandes entreprises s'explique en très large partie par une lutte constante contre l'inflation, qui s'est souvent, hélas ! uniquement traduite par une politique de l'indice.

**M. Edmond Alphanéry.** Vous n'y recourez pas, vous aussi ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Alphanéry, je n'ai pas fixé de limite dans le temps et vous n'êtes pas responsable de tout qui s'est passé depuis 1945, c'est-à-dire depuis trente-neuf ans ! Vous étiez encore bien jeune à la Libération puisque, pour autant que je sache, vous veniez à peine de naître !

**M. Edmond Alphanéry.** Et pour le tabac ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Laissez-moi terminer ! Vous avez été écouté dans le calme ; laissez par conséquent le Gouvernement dire ce qu'il a à dire !

Me souvenant fort bien de ce que vous avez déclaré l'année dernière, je comprends votre désarroi cette année. Je comprends que vous soyez quelque peu perturbé, mais comme cette perturbation est finalement conforme à l'intérêt du pays, j'aurais plutôt tendance à m'en réjouir. (Sourires sur les bancs des socialistes.)

**M. Edmond Alphanéry.** C'est grotesque !

**M. Adrien Zeller.** Les nouveaux convertis sont toujours zélés !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Zeller, je vous ai écouté hier avec beaucoup d'attention...

**M. Adrien Zeller.** Parce que j'ai dit des choses intéressantes !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ce n'était pas très nuancé, mais ce n'est pas très grave !

**M. Edmond Alphanéry.** Le manque de nuance ne peut pas être votre privilège !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je ne comprends pas pourquoi les tarifications publiques déchaînent ainsi les membres de l'opposition !

**M. Edmond Alphanéry.** Votre ton est désagréable et déplaisant ! S'il était plus agréable, nous ne vous interromprions pas !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vos jugements de valeur, monsieur Alphanéry, j'ai souvent eu l'occasion de vous dire ce que j'en pense !

**M. Edmond Alphanéry.** C'est bien ce que je disais !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Match nul !

J'en reviens à la tarification téléphonique, en vous proposant une comparaison internationale fondée sur les statistiques de consommation téléphonique établies par bimestre. Le « panier » inclut les frais d'accès, l'abonnement mensuel, la taxe de base et la communication locale de dix minutes. Dans l'ordre décroissant, il est de 384,6 francs en République fédérale d'Allemagne, de 332,6 francs en Grande-Bretagne, de 304,8 francs en France — après les hausses qui sont intervenues — et de 279 francs en Belgique, le niveau le plus bas étant atteint par la Suède : 136,8 francs. Je tiens tous ces chiffres à la disposition des parlementaires.

Telle est la réalité. On ne peut donc pas prétendre que notre pays connaisse une situation de surtarification par rapport aux pays que j'ai cités, auxquels nous pouvons légitimement nous comparer.

Vous affirmez qu'il y a eu des transferts, mais on ne peut procéder à des comparaisons comme vous le faites.

Il est vrai que le budget annexe des P. T. T. va financer des réalisations industrielles dans le domaine de la filière électronique mais, dans d'autres pays, des réalisations de nature semblable — je pense aux satellites — sont financées par des compagnies privées qui imposent une tarification sans que nul ne pense à parler de « prélèvements obligatoires ».

Qu'une discussion ait lieu sur ce point, certes, mais il est excessif de se servir de cette affaire pour essayer de brouiller la problématique de ce budget.

Nous avons cependant beaucoup progressé puisque, finalement, le seul point de discorde ou la seule divergence d'appréciation sur la baisse des prélèvements obligatoires est désormais circonscrite à ce domaine : ce n'est pas considérable.

Pierre Bérégovoy a rappelé les données macro-économiques en ramenant la tarification téléphonique à des prélèvements obligatoires, ce qui ne doit pas pour autant vous conduire à conclure qu'un transfert a été effectué.

Quant à la baisse proportionnelle de cinq points de l'impôt sur le revenu, elle ne touche pas à sa progressivité.

**M. Edmond Alphanéry.** Vous faites du terrorisme intellectuel !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Si M. Alphanéry a quelque chose à dire, monsieur le président...

**M. le président.** Monsieur Alphanéry, vous avez eu l'occasion de vous exprimer longuement aujourd'hui et je pense que nous devrions pouvoir terminer cette séance dans le calme et la dignité.

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat :

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Je ne savais pas, monsieur Alphanéry, que j'avais les moyens intellectuels de faire du terrorisme ! (Sourires.) Je crois que vous me surestimez, ce qui est aimable à vous, pour une fois !

Je redis que la baisse proportionnelle de l'impôt ne touche pas — ce qui est le point sensible, politiquement — à sa progressivité.

Je répète à M. Jans que les choses ne sont pas tout à fait comme il a cru les percevoir. Je ne reprendrai pas les chiffres que j'ai cités dans mon exposé préliminaire afin de ne pas allonger le débat mais je lui communiquerai le tableau dont je dispose. Si des appréciations différentes se sont manifestées, c'est parce qu'on aurait souhaité, sur certains bancs — je ne dis pas que c'est illégitime, mais tel n'est pas l'objectif du Gouvernement — modifier la progressivité de l'impôt à l'occasion de cette baisse des prélèvements obligatoires. Il faut le dire, mais c'est là un autre débat, et il ne faut pas se tromper de débat.

Nous n'avons jamais prétendu modifier la progressivité de l'impôt sur le revenu à l'occasion de la baisse des prélèvements obligatoires : celle-ci est donc, en effet, proportionnelle à l'impôt payé. Si nous différons quant à la philosophie, puisque nous ne voulions manifestement pas faire la même chose, du moins pourrions-nous nous accorder sur les chiffres.

La diminution des impôts sera constatée à l'occasion du paiement du solde, comme cela a été annoncé, alors que le prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sera supprimé dès le début de l'année.

Sur les charges des entreprises, tout a été dit et je n'y reviens donc pas.

J'en viens aux points particuliers.

M. Pierre Bas s'est inquiété de savoir si les tranches du barème de l'impôt avaient été indexées normalement. Oui : il peut être rassuré sur ce plan. Il a parlé longuement de la fiscalité directe, la considérant comme « confiscatoire ». Le débat est ouvert et je ne prétends pas trancher à l'occasion de la discussion générale. Il restera vraisemblablement longtemps ouvert car les avis sont très contradictoires sur le sujet.

Nous reviendrons sur d'autres questions à l'occasion de l'examen des articles.

Ce qui me frappe, c'est que les discours des intervenants ont été, comme c'est la règle dans notre pays, soit noirs, soit blancs. Certains, pour des raisons personnelles, ont décidé de tout rejeter en bloc. Ainsi, l'exposé de M. Gantier ne contient pas grand chose en faveur du Gouvernement. J'ai en mémoire son discours de l'an dernier. Les chiffres ont un peu changé, mais la tonalité n'a pas varié.

Il y a une typologie des discours. Je remercie les orateurs qui ont approuvé ce projet de budget. Certes, des nuances se sont manifestées, mais c'est bien légitime. D'autres intervenants ont manifesté leur opposition, mais sont entrés dans le détail et ont fait part de préoccupations particulières. Ainsi, M. Noir s'est inquiété de savoir si l'enveloppe de la formation professionnelle avait diminué. Oui, si l'on s'en tient au bleu budgétaire, mais il ne faut pas oublier le processus de défisicalisation, et on ne peut pas dire que l'objectif gouvernemental de formation professionnelle ait été abandonné.

M. Bèche s'est préoccupé de la fiscalité locale. Je lui réponds, ainsi qu'au groupe socialiste, que, grâce à leur affectueuse pression, le Gouvernement a décidé de retirer de ce projet de loi de finances la disposition frappant les collectivités locales et qu'il fera, lors de l'examen de l'article en question, des propositions pour lui substituer d'autres ressources. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

Il ne faudrait cependant pas qu'il y ait un malentendu. Le Gouvernement avait proposé cette mesure sur la base de constatations qui restent vraies. Une remise en ordre s'impose dans les relations financières entre les collectivités locales et l'Etat.

Le fait que le Gouvernement renonce à cette disposition ne signifie pas pour autant qu'il considère que le problème a disparu ou a été réglé. Simplement, nous avons bien senti — les parlementaires du groupe socialiste nous y ont grandement aidé — que la contribution que nous demandions ne serait pas comprise et appréhendée comme nous le voulions et qu'elle servirait surtout de prétexte à certaines collectivités locales pour augmenter très fortement la fiscalité.

Le Gouvernement a donc souhaité supprimer cette tentative et cette justification *a posteriori*. Il renonce à sa proposition mais attend en contrepartie — je m'adresse aux élus locaux que vous êtes également — un effort, une sorte d'engagement des responsables des collectivités locales afin de limiter au maximum la progression de la fiscalité locale. Il serait en effet regrettable que, au moment où l'on accomplit un effort considérable dans le budget de l'Etat, on ne retrouve pas le même effort à tous les niveaux.

J'espère que le Gouvernement sera entendu et que, dans la sérénité et avec le temps nécessaire, nous pourrions, sans tarder, aborder ce problème des relations financières entre les collectivités locales et l'Etat.

D'autres préoccupations, ponctuelles mais importantes, ont été exprimées. M. Bérégozoy a fait allusion au problème de la fiscalité agricole, à celui des stocks à rotation lente. Le Gouvernement a d'ailleurs admis, sur ce point, le principe d'un amendement.

Nous devons parvenir à mettre en place une fiscalité simplifiée ou supersimplifiée. A défaut, c'est tout l'équilibre de la réforme fiscale engagée l'an passé qui serait menacé.

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Bien sûr !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Il ne faut pas que des concessions particulières qui correspondent, c'est vrai, à de vrais problèmes, soient analysées comme un renoncement à l'ensemble de l'équilibre de la réforme. Je compte sur tous les parlementaires pour que cette règle de bon sens soit respectée. Il est donc souhaitable qu'avant la présente discussion budgétaire, nous ayons pu fixer des règles d'une comptabilité réelle, c'est-à-dire qui ne soit pas simplement une comptabilité de caisse sur laquelle ne saurait reposer la perception d'une fiscalité. Il faut donc que ces règles soient définies et je m'engage à hâter le processus.

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Très bien !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** La profession agricole m'a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les stocks à rotation lente. J'espère qu'en contrepartie de la concession du Gouvernement et toujours sous l'affectueuse pression de M. Benetière elle admettra qu'il faille aboutir. Sinon, le risque d'un déséquilibre serait grand. Tout le monde sera décidé, je l'espère, à faire preuve de bonne foi.

Ce qui me frappe, ce ne sont ni les discours en noir et blanc ni telle ou telle préoccupation particulière, mais c'est le fait qui ressort de l'analyse des discours dépouillés de tout ce qui est excessif, de tout ce qui reflète un peu la façon dont on « joue », entre guillemets, la politique dans notre pays, à savoir que les orientations proposées par le Gouvernement ne sont remises en cause pratiquement par personne.

**M. Jean Valleix.** Il est extraordinaire d'entendre une chose pareille !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Sur les bancs des communistes, M. Jans a émis des réserves quant à l'orientation de fond, en affirmant que, dans une période de crise et dans un Etat où le budget donne la mesure de la solidarité nationale, l'abaissement des prélèvements obligatoires faisait reculer cette solidarité.

Cela n'est pas tout à fait exact. Cela le serait si la totalité du budget de l'Etat, soit 995 milliards, était affectée à la solidarité nationale. D'ailleurs, je ne ferai pas l'injure à un membre de la commission des finances de lui expliquer qu'il est possible de réaliser des économies sur l'ensemble des masses budgétaires sans toucher aux crédits de la solidarité nationale.

Sur un plan plus général, abandonnant la mesquinerie des chiffres et refusant de limiter artificiellement le débat, je dirai que, comme nous nous sommes efforcés de le démontrer pendant deux jours, le meilleur moyen de combattre le chômage est de respecter les priorités qui concernent l'avenir, la formation, l'industrialisation, la recherche. En direct, sur une radio, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à un de nos concitoyens qu'il ne suffisait pas, hélas, de faire payer des impôts pour faire reculer le chômage. Si c'était aussi simple, chacun, dans cette assemblée, aurait une autre vision de la fiscalité. Le chômage

n'est pas proportionnel à la hausse ou à la baisse de la fiscalité. Le problème est ailleurs, et nous le savons tous. Nous y reviendrons.

En tout cas, je n'ai pas entendu remettre en cause le choix d'abaisser les prélèvements obligatoires, ni les choix prioritaires du Gouvernement. De temps à autre, j'ai seulement entendu déplorer, notamment par M. Noir, que telle ou telle enveloppe prioritaire ne semblait pas assez fournie.

Voilà un élément qui, s'il ne doit pas conduire à l'optimisme, méritait d'être souligné.

Le seul problème qui se pose est celui du déficit budgétaire — il ne s'agit pas là des orientations de la politique menée. A cet égard, mesdames, messieurs les députés, il n'est pas de ministre de l'économie, des finances et du budget, il n'est pas de secrétaire d'Etat chargé du budget qui ne souhaite présenter un budget en équilibre. L'important, c'est le contexte économique. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Ce n'est pas ce que vous disiez en 1981 et en 1982 !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Alphandéry, à vous voir aussi inquiet, je suis préoccupé ! Laissez-moi donc terminer !

Bien sûr, nous préférierions, monsieur le président de la commission des finances, avoir un déficit de 100 milliards plutôt que de 139. Mais la seule difficulté serait celle de réaliser une économie supplémentaire de 39 milliards. Tout en souhaitant que les choses changent, je n'oublie pas que l'expérience de l'an passé, comme celle des années antérieures, montre que, dans les débats budgétaires, les propositions aboutissant à des économies sont en général très peu nombreuses. En revanche, beaucoup de propositions en termes de dépenses sont formulées, et c'est bien naturel. Lorsque j'étais sur ces bancs, mesdames, messieurs, je faisais moi aussi ce genre de propositions.

Sur le fond, on peut dire que nous devons tendre vers la réduction du déficit pour des raisons qu'il serait presque injurieux de rappeler dans cette assemblée.

**M. Edmond Alphandéry.** Lesquelles ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mais nous devons aussi tenir compte des priorités sur lesquelles nous avons fait des choix et qui ne sont pas remises en cause. Nous devons au surplus prendre en considération le contexte international.

**M. Edmond Alphandéry.** Ce n'est pas ce que vous disiez auparavant !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Quand on fait des comparaisons avec l'étranger, il ne faut pas se limiter aux points forts ou aux points faibles...

**M. Edmond Alphandéry.** Mais, monsieur le secrétaire d'Etat...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Alphandéry, avez-vous encore quelque chose à dire ?

**M. Edmond Alphandéry.** Vous avez enterré Keynes !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Vous aviez donc quelque chose à dire. Chaque fois que je devine que vous avez quelque chose de très important à dire, je vous laisse vous exprimer. Il ne faut pas frustrer le pays ! (*Rires sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** J'aimerais cependant que, lorsque M. Alphandéry prend la parole, ce soit avec mon autorisation, monsieur le secrétaire d'Etat ! Poursuivez, je vous en prie...

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Alphandéry, vous avez eu votre temps de parole et je suis sûr que vous arriverez maintenant à vous détendre ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Monsieur le secrétaire d'Etat, autorisez-vous M. Alphandéry à vous interrompre ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Bien sûr !

**M. le président.** La parole est à M. Alphandéry, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Mon intervention sera très brève. Monsieur le secrétaire d'Etat, je constate que, en 1981 et en 1982, d'après la grande doctrine du parti socialiste, et probablement du parti communiste, il fallait un déficit pour relancer

l'activité économique. On nous a bassinés avec cette théorie keynésienne pendant deux ans. Aujourd'hui, vous avez changé d'avis ; que vous ayez compris que le déficit n'était pas forcément une bonne chose, je le comprends.

**M. Claude Bartolone.** M. le secrétaire d'Etat a fait allusion à la répétition des déficits !

**M. Edmond Alphandéry.** Je vous en supplie, messieurs, ne vous fichez pas de nous ! Vous avez été keynésiens, puis vous avez enterré Keynes. Maintenant, vous vous écriez : vive Friedman ! Oui, vous êtes devenus friedmaniens : vous abaissez les impôts et vous limitez la progression de la masse monétaire. Vous avez fait une conversion heureuse, mais un peu trop à 180 degrés ! Soit ! Mais pourquoi ne pas reconnaître les changements qui inspirent votre politique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Bravo !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Alphandéry, les changements dont vous parlez et qui inspirent peut-être notre politique vous causent en tout cas quelque trouble, si je vous ai bien compris !

« Terroriste intellectuel », « friedmanien », moi, je m'y perds !

Je ne suis pas sûr que votre dernière intervention aura beaucoup contribué au débat budgétaire. Mais vous vouliez vous faire plaisir. Il est manifestement plus dur de vous décrire que certains autres. Nous aurons la patience qu'il faudra.

Ce déficit budgétaire, nous le souhaitons le moins élevé possible. Nous savons bien que, ayant atteint un certain niveau, il s'agit de soutenir l'activité et que, ayant franchi ce niveau, il crée d'autres problèmes. Il faut donc parvenir à un juste équilibre. Nous savons quand même cela ! Nous ferons des efforts, monsieur le président de la commission des finances, et je compte sur vous pour appuyer notre action.

Quant à vous, monsieur Zeller, vous avez affirmé que le socialisme à la française, c'est bon lorsque ça s'arrête... (*Sourires.*)

**M. Adrien Zeller.** Absolument !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ce jugement manque peut-être un peu de nuance. Il reflète plutôt une sorte de conviction profonde, qui ne date pas d'aujourd'hui ni d'hier et qui ressortit, non pas au jugement, mais à la foi, que dis-je, à la mystique politique.

**M. Adrien Zeller.** Les Français, les électeurs, surtout, sont en train de juger !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Les propos que vous tenez par instant à la tribune n'ont pas la chaleur de l'attitude qui est la vôtre dans les couloirs. C'est un mystère que je ne m'explique pas !

Chaleureux dans les couloirs, très dur à la tribune. C'est ainsi que vous êtes, mais c'est votre affaire.

**M. Adrien Zeller.** Vous êtes, quant à vous, agressif !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Monsieur Zeller, ce genre de propos sur le socialisme à la française, qui ne serait bon que lorsqu'il s'arrête, ne contribue pas à faire avancer les choses. Faites plutôt des propositions concrètes !

Hier, vous avez lancé un appel touchant à la solidarité nationale en faveur des allocataires qui arrivent en fin de droits. Le Gouvernement s'est déjà penché sur le dossier. Il vous a répondu aujourd'hui. J'espère qu'après l'intervention que vous avez faite, vous voterez l'aggravation de la fiscalité sur les grandes fortunes, le Gouvernement, par ce biais, entendant répondre au souci que vous avez manifesté. Je vous en remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Dominique Freleut.** Les communistes la voteront !

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1965, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)